

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. ALAIN CLOUTIER, président.

**CONSULTATION DU PUBLIC  
SUR L'AIRE PROTÉGÉE PROJETÉE DES MONTS GROULX ET  
SUR L'AIRE PROTÉGÉE PROJETÉE DE L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR  
SITUÉES DANS LA PROVINCE NATURELLE DES LAURENTIDES CENTRALES**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 2

---

Séance tenue le 13 mai 2003, à 14h  
Salle des Chevaliers de Colomb 3094  
Secteur Marquette, 10, rue Vézina,  
Baie-Comeau

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 13 MAI 2003

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	2
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. RÉGIS LAMY .....	6
M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE .....	17
M. JACQUES DUHOU .....	25
REPRISE DE LA SÉANCE	
PRÉSENTATION SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	34



**SÉANCE DU 13 MAI 2003**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Permettez-moi de vous saluer, vous tous ainsi que ceux qui nous écoutez, les auditeurs  
internautas, pour la poursuite dans une deuxième séance de l'audience publique, dans sa  
première partie, qui porte sur le projet d'aire protégée projetée des monts Groulx ainsi que de  
10 l'aire protégée projetée de l'île René-Levasseur.

Rapidement, ça va être beaucoup plus court qu'hier soir comme préambule, ça va être  
strictement pour vous rappeler, puisque vous connaissez déjà les règles de fonctionnement, de  
vous les rappeler rapidement, toujours dans un esprit de permettre un débat éclairé, serein,  
15 surtout respectueux en public.

D'abord, on est dans la première partie, donc le fait d'aller chercher de l'information sur  
les projets du ministère promoteur, le ministère de l'Environnement du Québec, les projets d'aires  
protégées. Vous connaissez la façon de fonctionner, c'est en vous inscrivant auprès du  
20 personnel de la Commission à l'arrière qu'on vous invite à venir poser des questions; c'est dans  
l'ordre selon lequel vous vous êtes inscrits auprès du personnel de la Commission.

Les règles sont simples, on vous demande d'éviter les échanges directs, adressez vos  
questions au président de la Commission. On limite le nombre de questions, mais c'est pour  
25 permettre à un plus grand nombre de participants, tout comme vous l'avez compris hier soir, ce  
qui a permis à plusieurs personnes, hier soir c'était huit (8), de venir poser leurs questions.

Alors on vous demande d'éviter les longs préambules, c'est souvent tentant mais on vous  
demande de vous priver de la tentation. On veut vous entendre sur le fond, dans un mémoire ou  
30 verbalement, mais les longs préambules sont souvent pas nécessaires.

L'autre chose, c'est que je peux intervenir en tout temps puisque pendant l'audience  
publique, on est également en enquête publique, donc l'audience permet à la Commission de  
poser des questions, ce qu'on fait au travers votre propre questionnement.  
35

Enfin, comme vous le savez, on ne tolérera aucune forme de manifestation, positive ou  
négative, envers quelques questions que ce soit.

40 Il est toujours défendu de fumer dans la salle, vous le savez.

45

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

**PAR LE PRÉSIDENT:**

50 Avant d'inviter un premier participant, j'aimerais faire le tour du promoteur et des personnes-ressources, pour s'assurer s'il y a des documents nouveaux à déposer ou s'il y a des compléments d'informations suite aux questionnements d'hier soir.

55 Je m'adresse en premier au porte-parole du ministère de l'Environnement du Québec, monsieur Pierre Bertrand.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

60 On n'a pas de document pour le moment, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

65 Je m'adresse aux personnes-ressources, est-ce qu'il y a des personnes-ressources qui désirent déposer des documents et de nous le signaler immédiatement.

70 Je vois que ça bouge du côté du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Monsieur Bergeron.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

75 Oui. Madame Teufel a déposé un document concernant les baux de villégiature et leurs conditions d'établissement, et va vous exposer le point, si vous permettez.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, madame Teufel.

**PAR Mme DOMINIQUE TEUFEL:**

Alors comme convenu, j'ai déposé une copie du bail type, et puis les clauses apparaissent au bail. C'est un bail standard pour la villégiature.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

85 Pour le bénéfice de la Commission et le bénéfice surtout des gens qui nous écoutaient hier et aujourd'hui, ce serait peut-être intéressant que vous nous les résumiez pour qu'on comprenne bien de quelle façon un bail de villégiature peut être renouvelé, à quelles conditions, ou s'il y a des conditions particulières.

90

**PAR Mme DOMINIQUE TEUFEL:**

Alors pour les baux, ce sont des baux qui sont consentis pour une année et dès que la personne paie son loyer, le bail est automatiquement renouvelé.

95

Et puis hier, on parlait de la clause de la révocation, alors il y a une clause qui dit que si le locataire occupe le terrain loué à des fins autres que celles mentionnées au bail ou ne respecte pas les conditions du bail, ça peut entraîner une révocation, ou si l'intérêt public l'exige.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci, madame Teufel.

D'autres points d'informations de la part des personnes-ressources?

105

Bonjour monsieur Picard, de la Communauté de Betsiamites. Monsieur Picard, on vous écoute.

**PAR M. JACK PICARD:**

110

Bonjour monsieur le Président, messieurs-dames.

Nous avons déposé une représentation cartographique du Nitassinan de Betsiamites, ainsi que la réserve à castor de Betsiamites par rapport aux aires protégées de l'île René-Levasseur et des monts Groulx.

115

Une deuxième carte qui représente, en agrandissement, le secteur des aires protégées de l'île René-Levasseur et des monts Groulx, ainsi que les lots de piégeage des membres de la Bande.

120

Je les ai déposées au secrétariat. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

125

Merci, monsieur Picard.

D'autres interventions des personnes-ressources? Monsieur Bergeron, du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

130

Alors oui, monsieur le Président, hier nous avons eu un échange entre vous-même, le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles, sur des modalités d'exploration minière applicables à certains types de territoires au Québec.

135

140 Alors on a fait assez rapidement le tour de la question, toutefois aujourd'hui, nous déposons un document qui explique le fonctionnement de ces modalités. D'abord, je vais vous mentionner le titre du document et expliquer de quoi il en ressort en quelques mots, alors le document s'intitule "Exploration dans les réserves à l'État des lacs Guillaume-Delisle et à l'Eau-Claire, des monts Otish et des monts de Puvirnituk". Alors il s'agit d'un guide qui date de janvier 2003.

145 Alors ce que nous mentionnions, c'est que dans certains cas, il est possible d'appliquer des modalités d'exploration spécifiques, il ne s'agit que d'exploration et non pas d'exploitation, applicables à certains territoires publics.

150 Or, il appert qu'au cours des douze (12) derniers mois, les trois (3) principaux associés dans la démarche de stratégie ont déposé une modalité qui serait appliquée par des compagnies minières, pour leur permettre, dans certains cas et certains territoires déterminés par l'État, suite à la décision des ministère de l'Environnement, des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et de la Société de la faune et des parcs, pour permettre, lorsque requis et identifié, de finaliser l'évaluation des potentiels minéraux pour des territoires pour lesquels des confrontations ou des conflits d'intérêts sur l'utilisation du territoire peuvent avoir cours.

155 Or, les modalités en question ont été déposées pour trois (3) projets de parcs qui sont gérés par la Société de la faune et des parcs, et non pas pour la superficie complète de ces trois (3) projets mais pour une partie seulement de chacun de ces trois (3) parcs. Et dans ce cadre, nous demandons aux personnes responsables des activités d'exploration de se soumettre à des conditions d'exploration dans lesquelles ils auront à répondre à une douzaine de conditions d'exploration terrain.

160 Ce qui fait en sorte qu'à l'égal de d'autres provinces ou d'autres pays, dans ces cas spécifiques suivant le guide et les modalités, ils auront à respecter les conditions de la végétation, les conditions du sol, les conditions très spéciales de remise en état, de vérification du site, des activités de suivi et autres. Ce que vous retrouvez dans le document déposé.

170 Il est très important de mentionner que tout ce processus, permettant certaines modalités d'exploration, s'applique à des territoires qui n'ont pas été engagés dans le processus de désignation d'une réserve de biodiversité projetée. Cette étape d'exploration très particulière, sous des conditions signées par le gouvernement et la compagnie minière, ne s'applique qu'au tout début du processus, pour des territoires qui sont visés pour des réserves de biodiversité ou autres statuts de conservation. Donc une démarche qui se fait à l'aval.

175 En deuxième lieu, lorsqu'un de ces territoires pourrait faire l'objet de modalités très particulières d'exploration, il y a émission, par le ministre responsable des mines au gouvernement du Québec, d'un statut de réserve à l'État. Donc le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs émet un statut de réserve à l'État par arrêté ministériel.

180 Par la suite, le titulaire du droit minier, du droit d'exploration dis-je, devra rencontrer les conditions stipulées dans le guide et signer une entente administrative avec le ministère, pour

faire en sorte que les conditions d'exploration sur le terrain soient faites de nature très respectueuse des conditions environnementales et des conditions de suivi qui sont nombreuses.

185 Alors en dernier lieu, comme je le répète, cette condition s'est appliquée, à des portions seulement, à trois (3) projets de parcs nordiques, et pour le moment, au moment où on se parle, il n'est pas de l'intention des trois (3) principaux partenaires de la stratégie de se servir de ce moyen pour permettre, dans le futur, des activités d'exploration. C'est la position pour le moment.

190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Bergeron. On comprend que c'est un document que vous avez déposé, la Commission et les citoyens pourront en prendre connaissance, et on aura probablement l'occasion d'y revenir en questions complémentaires.

195 Avant d'inviter un premier participant, j'aimerais vous signaler que, comme on l'a abordé rapidement hier, la Commission entend cet après-midi s'avancer sur la question de l'aménagement du territoire en profitant de l'expertise des MRC concernées, d'une part, mais également aussi, toujours en termes d'aménagement du territoire, dans les prévisions, d'aborder la question des projets régionaux; donc c'est un peu aussi l'intégration des projets gouvernementaux de réserve de biodiversité, d'aires protégées versus la programmation de parcs régionaux qu'on entend, mais qu'on voudrait approfondir pour connaître davantage. Et également, comme l'a souligné le représentant de l'ATR hier, la question aussi de réserve de la biosphère.

200 Et à cet égard, hier, vous nous mentionniez, monsieur Messier, que vous auriez quelqu'un de la Mauricie, du lac Saint-Pierre, pour peut-être venir expliquer la démarche qu'il y a eue dans ce coin-là. Si la personne est là aujourd'hui, ce sera probablement le temps d'entendre sa présentation.

210

Monsieur Messier, est-ce que c'est bien le cas?

**PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

215 Oui, c'est exact. Et monsieur Gariépy est présent cet après-midi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

220 Très bien.

Avant d'inviter le premier participant inscrit aujourd'hui, évidemment je vais m'assurer de vider ce qui était inscrit hier, c'est-à-dire je vais vérifier tout de suite si monsieur Grégoire Kuntz est ici, et monsieur Pierre-Emmanuel Chaillon.

225 Ce qui signifie qu'on va enchaîner avec un prochain participant, monsieur Régis Lamy.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉGIS LAMY**

230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour monsieur Lamy.

235 **PAR M. RÉGIS LAMY:**

Bonjour monsieur le Président. Je me présente, je suis technicien de la faune, futur biologiste et natif de Gagnon.

240 Ma première question, c'est, le mandat du conseil de conservation est assez bien défini dans les papiers qu'on a eus, c'est entre autres, le conseil devra conseiller le gouvernement sur la protection et mise en valeur des territoires, proposer un plan de mise en valeur des territoires, proposer un plan d'action pour bien gérer ces territoires et assurer un suivi du plan d'action.

245 Moi, je vois là-dedans un mandat assez large, assez volumineux, assez important. Je voudrais savoir quels sont les moyens matériels et financiers qui sont mis à la disposition par le gouvernement, pour qu'il puisse rencontrer leur mandat, c'est-à-dire le conseil.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

250 Au ministère de l'Environnement, vous avez abordé la question hier succinctement du conseil, vous avez indiqué aussi que vous tentez d'inscrire une nouvelle dynamique par rapport à la gestion des aires protégées. Peut-être rentrer plus en profondeur sur la composition ou la façon que vous voyez ça.

255 Monsieur Bertrand.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

260 Je vais débiter la réponse et mes collègues poursuivront s'il y a lieu.

Effectivement, la proposition en est une particulièrement large, on propose une composition, on propose des mandats, vous les avez bien repris tout à l'heure, et on n'a pas mentionné de montant d'argent et de moyens, de moyens techniques, on en n'a pas identifié, et c'était voulu ainsi.

265 C'est un processus qui est en création, c'est un processus qui est en pleine évolution et les montants, actuellement, ne sont pas identifiés par le ministère, ni par le gouvernement du Québec.



270 Chaque site, chaque endroit, selon sa délimitation finale, la création de son conseil de  
conservation et les activités qui seraient ciblées au début, va devoir préparer un bilan, un bilan en  
besoin monétaire, un besoin financier, un besoin matériel aussi, un besoin humain fort  
probablement, et le ministère ainsi que ses partenaires vont devoir travailler ensemble pour  
identifier les besoins et trouver, le cas échéant, les montants d'argent.

275 Mais pour l'instant, le gouvernement ne s'est pas avancé de façon précise, on n'a pas  
engagé de façon précise un des montants d'argent, au moment où on se parle.

Je sais pas si mes collègues veulent en rajouter.

280 **PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

Alors en complément d'information à ce que monsieur Bertrand vient de vous dire, il y a  
ces trois (3) rôles que nous avons déjà mentionnés, c'est-à-dire le gestionnaire du territoire est le  
285 ministère de l'Environnement, donc il assumera, à travers ses budgets, cette responsabilité de  
gestion du territoire.

Il partagera cette responsabilité, pour certains éléments, avec des partenaires  
gouvernementaux et donc, ces partenaires également, à même leur budget ou des budgets  
290 particuliers, vont assumer ces responsabilités.

À l'autre extrême, nous avons indiqué qu'il n'est pas l'intention du gouvernement de  
développer lui-même les activités de mise en valeur du territoire; nous comptons sur les  
organismes locaux, régionaux, les entreprises, et nous voulons faire bénéficier à ces entreprises  
295 de la possibilité de développer des activités que nous allons bien sûr, par entente, encadrer.

Et donc, il reste un troisième rôle, qui est un rôle de conseiller qui est un rôle, comme on  
a qualifié hier, de gardien de la qualité du processus, et également un rôle pour développer des  
partenariats, et c'est le conseil de conservation.

300 Bien sûr, si nous voulons que ce conseil de conservation puisse jouer son rôle  
pleinement, lorsque nous proposerons de façon définitive au gouvernement le plan de  
conservation, le statut, nous allons également déposer les moyens de mise en œuvre, et c'est à  
ce moment-là que seront connus les budgets associés à ce rôle.

305 Mais compte tenu que c'est un rôle de conseiller, il faudra voir – il faut déjà penser que  
les budgets sont en relation avec ce rôle et non pas en fonction de développement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

310 Monsieur Lamy, si vous permettez, on comprend, hier on entendait que dans le  
partenariat, hier on vous a entendu parler de partenariat avec différents ministères, différents  
organismes, donc c'était beaucoup dans la connaissance, dans les usages, dans ce qui est à  
prévoir, c'est relié intimement au conseil de conservation.

315 Est-ce qu'on doit comprendre également du deuxième point que vous avez soulevé, monsieur Gaudreau, que la question du partenariat, ça pourrait aussi cibler de la recherche de financement, mais à partir de projets ponctuels, spécifiques à l'intérieur des aires protégées?

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

320

Oui, exactement. Et nous sommes persuadés que le conseil de conservation pourra jouer justement un rôle tant dans le tissage de ces partenariats, avec bien sûr l'appui technique, professionnel et financier du ministère.

325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez déjà envisagé ou êtes-vous déjà allés plus loin, à ce moment-ci, dans l'étude du dossier, en termes de préfaisabilité, j'ose pas parler de faisabilité, mais c'était quelque chose qui était relativement réalisable, est-ce que vous vous êtes penchés sur cette question-là davantage ou c'est trop tôt encore?

330

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

En fait, en ce qui nous concerne, c'est un peu tôt encore. Je pourrais pas vous dire qu'on n'y a pas pensé, mais je vous dirais que c'est un peu tôt pour qu'on vous donne la réponse immédiatement.

335

Mais à cet égard, et nos collègues de la Société faune et parcs pourraient probablement vous éclairer, il faut dire que les expériences au niveau du ministère, au niveau de la Société faune et parcs, en ce qui concerne les comités régionaux de concertation, on précisera davantage de quoi il s'agit, qui visent effectivement de mettre en place, lorsqu'on crée un parc, un groupe de travail permanent qui vise effectivement à faciliter je dirais l'interface entre le parc et le reste du territoire, on peut considérer que c'est un modèle qui va nous inspirer dans certaines parties du mandat du conseil de conservation.

340

345

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Lamy.

350 **PAR M. RÉGIS LAMY:**

Bien, si je pouvais rajouter, on sait, tous ici reconnaissent qu'il y a des lacunes au niveau des inventaires fauniques entre autres, on sait que les inventaires fauniques, c'est assez coûteux, j'imagine qu'ils ont pensé à débloquer des sous pour réaliser ces inventaires-là. Précisément, cette question-là.

355

**PAR LE PRÉSIDENT:**

360 On a entendu un élément de réponse à cet égard-là hier, en termes de priorisation, compte tenu des statuts particuliers.

365 On a aussi entendu, au niveau du ministère, de l'organisme qui est la Société de la faune et des parcs, pour la même raison, il y aurait comme je dirais une tentative d'orienter un certain budget, sous réserve toujours des disponibilités financières, ça a été dit clairement hier.

Mais pour l'instant, ça va pas plus loin que ça, ce qu'on entend. Vous me corrigerez s'il m'en manque un bout.

370 Mais si vous permettez, monsieur Lamy, toujours sur le comité, sur le conseil, on va suivre l'indication de monsieur Gaudreau qui faisait référence à la FAPAQ, la Société de la faune et parcs, et peut-être aller voir du côté de monsieur Alain, de nous parler brièvement qu'est-ce qui en est des comités avec les citoyens, dans le cadre des parcs, et de nous indiquer depuis combien de temps aussi c'est mis en œuvre dans votre société. Monsieur Alain.

375 **PAR M. SERGE ALAIN:**

Oui. Donc ce à quoi faisait référence monsieur Gaudreau, ce sont les tables d'harmonisation. Donc pour chacun des parcs nationaux du Québec existant présentement, il y a une table d'harmonisation qui regroupe les intervenants socioéconomiques de la région autour du parc, dans laquelle s'inscrit le parc, donc on retrouve là les gens des MRC, bien sûr, ATR, CLD, 380 mais aussi des gens du milieu, des environmentalistes en fait, du milieu aussi de l'enseignement. Donc tous les gens qui peuvent apporter une contribution au développement du parc sont réunis autour de cette table-là.

385 Donc ces tables-là existent pour tous les parcs maintenant, ce qui n'est pas le cas autrefois, certains parcs n'avaient pas de ces tables-là d'harmonisation, ou certains de ces regroupements-là portaient d'autres noms. Mais c'est maintenant uniformisé et tous les parcs ont cette table d'harmonisation.

390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dites-moi donc, monsieur Alain, êtes-vous à même de nous indiquer si les tables associées aux parcs du Québec sont à même de rechercher du partenariat à l'extérieur, partenariat de service, partenariat aussi financier, à l'heure actuelle?

395

**PAR M. SERGE ALAIN:**

En fait, le rôle premier de ces tables-là est de conseiller les autorités du parc dans le développement du parc, mais oui, il y a possibilité aussi de développer des partenariats.

400

En fait, bien sûr, c'est un autre objectif de ces tables-là, c'est bien sûr, comme le nom le dit, comme le nom l'indique, d'harmoniser le développement du parc avec le développement qui se fait en périphérie du parc. C'est vraiment ce qui occupe le gros des discussions dans ces tables d'harmonisation là. Et donc, bien sûr, de rechercher des partenariats.

405

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Alain.

410

Monsieur Lamy.

**PAR M. RÉGIS LAMY:**

415

Oui, ma deuxième question, j'aimerais savoir quelle est la vision des Innus de Betsiamites envers cette future réserve de la biodiversité, comment cette communauté voit la coprésidence du conseil de conservation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

420

La question est claire. Monsieur Picard.

**PAR M. JACK PICARD:**

425

Monsieur le Président, notre vision de cette aire protégée, elle est déjà affirmée par le partenariat qu'on a fait avec la Direction du patrimoine, lorsqu'il y a eu la création de la réserve écologique Louis-Babel, juste à côté de l'aire protégée qu'on discute ici. Elle est contiguë à la réserve écologique.

430

Et notre vision des choses, à l'égard des aires protégées et des réserves écologiques, évidemment que pour nous, dans l'esprit de gestion territoriale, c'est qu'on veut protéger des aires et des territoires pour des générations futures.

435

Hier, on entendait des gens du côté minier qui disaient, il y aurait des possibilités, des potentiels miniers. On sait que lorsqu'il y a un potentiel minier qui est exploité, j'espère que les gens de Côte-Nord ont une mémoire plus longue que ceux du gouvernement, lorsqu'on regarde le développement minier de Gagnon – je pense que vous avez dit tout à l'heure, de souche de Gagnon, vous est né à Gagnon? Est-ce que Gagnon existe, monsieur!

440

C'est un peu ça, la crainte du gros développement minier qui ne se régénère pas; le développement des ressources minérales ne se régénère pas. Elles ont une durée de vie déterminée.

À cet égard-là, nous, on voudrait garder en perspective: pour les générations futures.

445 Actuellement, il y a le développement forestier qui permet quand même une assise  
économique importante sur la Côte-Nord et pour les Innus de Betsiamites aussi. Ça contribue à  
un développement. Depuis quelques années, les Innus de Betsiamites se font une place au  
niveau du développement régional et veulent partager le développement régional, le  
développement des ressources, mais pas à n'importe quel prix.

450 Le concept d'aires protégées et de réserves écologiques nous donne quand même cette  
assurance, mais elle est minime, lorsqu'on regarde l'ensemble du territoire de la Côte-Nord. On  
dit qu'on veut avoir ces aires protégées là dans un ordre de grandeur de huit pour cent (8 %) pour  
la province de Québec, si on était à la place du gouvernement du Québec, les Innus de  
455 Betsiamites, ce serait l'ensemble. Mais on comprend qu'il y a des contraintes économiques de  
développement, et ça, il faut peser le développement des ressources par rapport à la protection  
des territoires. Il faut faire la part des choses.

Pour nous, siéger comme coprésident des aires protégées de l'île René-Levasseur et des  
460 monts Groulx, c'est de pouvoir participer au partage de cette richesse écologique là, et d'être le  
gardien de ce territoire-là. Ne serait-ce que ce territoire-là, pour partir à l'an 2003-2005, c'est déjà  
un départ, en espérant qu'il y ait d'autres aires protégées ou d'autres parcs qui seront  
sauvegardés pour les générations futures.

465 C'est un peu la vision de la gestion future du territoire qu'on veut partager avec les Nord-  
Côtiers allochtones et autochtones, pour le futur.

**PAR M. RÉGIS LAMY:**

470 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

475 Si vous permettez, monsieur Lamy, peut-être revenir, tantôt on a indiqué qu'on s'intéresse  
particulièrement à l'intégration des divers projets dans la région, votre question permet d'aborder  
également un autre angle qui concerne la communauté innue, évidemment, vous vous en doutez,  
monsieur Picard.

480 Dans l'entente de principe d'ordre général, largement entendue l'automne dernier, il y a  
un article qui prévoit, dans cette entente-là d'approche commune, la création de parcs et  
nommément, qu'un formule différente de parcs s'appliquera à la partie visée du Parc québécois  
Pointe-Taillon et au parc régional des monts Groulx. C'est spécifiquement celui qu'on étudie.

485 Comment vous, vous voyez à la fois, toujours je dirais s'il y avait poursuite dans le cadre  
de l'approche commune, mais je vais aller plus loin, entre le parc innu tel que préétabli et avec  
lequel il y a une carte aussi, qui couvre une partie du projet du ministère, comment vous voyez la  
conciliation entre les deux (2).

Et on reviendra auprès du ministère de l'Environnement par la suite.

490 Monsieur Picard.

**PAR M. JACK PICARD:**

495 Monsieur le Président, évidemment que dans le contexte de négociation territoriale globale que les Innus de Betsiamites mène avec le gouvernement du Québec, nous, on avait identifié un parc innu dans le secteur des monts Groulx. À cet égard, durant au moins cinq (5) ans, les cinq (5) dernières années, on a su et on a échangé avec la MRC Manicouagan, lorsqu'on a entendu parler d'un parc régional, et on a aussi échangé avec Les Amis des monts Groulx, à savoir qu'ils avaient dans l'idée de faire un parc régional.

500 Et dans le concept de parc innu, nous, c'était le même territoire, la même vision d'un parc. On s'est dit, pourquoi pas joindre l'idée du parc régional au parc innu identifié dans l'approche commune.

505 Évidemment, l'approche commune, il faut faire attention, c'est pas un document définitif; c'est une orientation de négociation que les trois (3) parties ont convenue, c'est-à-dire qu'il y aurait des parcs qui seraient créés, en vertu de la future entente. Et dans la perspective de la Communauté de Betsiamites, nous, on avait identifié le parc des monts Groulx comme parc innu.

510 Mais est-ce qu'il serait de niveau provincial ou de niveau fédéral. Lorsqu'on définit des parcs fédéraux, des parcs provinciaux, c'est pas tout à fait les mêmes normes qui s'appliquent.

Nous, on voulait faire ce parc innu là dans l'esprit que je vous ai énoncé lors de ma première intervention, c'était des territoires de conservation pour les générations futures.

515 Lorsqu'on a appris l'idée du parc régional et, par la suite, l'énoncé du ministère de l'Environnement pour créer possiblement une réserve écologique dans les monts Groulx, et même baisser d'une coche, aller dans une aire protégée, encore là, nous, on s'est dit, il y a quand même une richesse écologique dans cette zone-là, elle est quand même phénoménale, ce secteur-là des monts Groulx et de l'île René-Levasseur. On s'est dit, on va prendre la même orientation de développer à tout le moins un parc, et si on doit aller dans les concepts d'aires protégées, si la région est d'accord, nous, on ne voit pas, absolument pas de réticence à ce que cette orientation-là soit adoptée par le Conseil de bande et les membres de la Bande innue.

525 D'ailleurs nous, par rapport à la création de la réserve écologique Louis-Babel, il y a eu aucune espèce de réticence de la part des membres de la Bande, de ne pas faire d'activités traditionnelles dans la réserve écologique.

530 De même, les gens avaient compris, dans la perspective où il fallait conserver ces territoires-là pour les générations futures, quant à l'aspect écologique, l'aspect de diversité faunique, l'aspect forestier, c'était quand même une représentation du territoire de la Côte-Nord pour les générations futures.

535 Parce qu'on sait qu'à l'île René-Levasseur, il y a déjà un projet de développement forestier important. Encore là, on a su faire la part des choses en créant ou en participant à la création de la réserve écologique sans nuire à un développement soutenu et durable.

540 Et c'est dans cet esprit-là qu'on va toujours être affirmatif à l'égard du développement. Il faut qu'il soit durable. Développement durable, pour nous, c'est ce qu'on prélève pour les générations actuelles, sans prélever sur les générations futures. On essaie de partager les choses, dans cet esprit-là.

545 Par contre, lorsqu'on dit, monsieur le Président, dans l'approche commune, et lorsqu'on avance au moment où il y a eu la commission sur l'entente de principe, les choses se sont beaucoup plus clarifiées entre les parties. Le gouvernement du Québec, les Innus et le gouvernement fédéral, dans le même esprit de conservation de territoires pour les générations futures, ont dit, c'est viable, c'est une entente de principe, c'est un énoncé de principe et de concept de gestion territoriale. Les gens sont d'accord.

550 Mais là, il va falloir trouver de quelle façon maintenant il va falloir gérer, conserver ces territoires-là, et quelle partie va être prenante.

555 Ici, dans la proposition du ministère de l'Environnement, c'est une aire de conservation identifiée, avec une superficie. Dans le parc énoncé dans l'approche commune, elle était beaucoup plus étendue, elle couvrait tout le massif des monts Groulx.

Dans un premier temps, lorsqu'on parle de la presqu'île Memory, nous, on aurait voulu que ce soit l'île au complet; comme je vous dis, on a fait la part des choses.

560 Évidemment, dans l'exercice de négociation, il va falloir, et ça c'est le défi des parties, de trouver des limites à l'exercice des droits des Innus et des non-Innus, sur ce territoire-là. Il va falloir trouver cette formule magique là, qui va faire que les gens vont se respecter sur le territoire et vont respecter le caractère des aires protégées qu'on va mettre en place. Et ça, c'est le défi.

565 Il y a un énoncé, ici, qui nous est présenté par le conseil de conservation, dans l'idée des aires de gestion. Il va falloir trouver de quelle façon, autant le ministère de l'Environnement, autant les Innus, ici on parle même pas de la future entente, on parle de l'exercice que le gouvernement du Québec nous apporte, est-ce que dans le futur, avec la future entente, on va pouvoir moduler ou confirmer et davantage mettre en place une structure de gestion, qui est le conseil de conservation qui est présenté ici.

570 C'est un peu la perspective qu'on voit, par rapport à l'entente de principe qui est négociée.

575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Picard.

580 On comprendra, dans ce que vous dites, qu'au-delà d'une délimitation particulière, dans une approche ou dans d'autres types d'ententes, vous manifestez surtout l'ouverture à collaborer, d'être associé de près. C'est bien ça?

**PAR M. JACK PICARD:**

585 Tout à fait, monsieur le Président.

Évidemment qu'actuellement, il y a quand même un concept qui est énoncé, c'est la participation réelle des Innus par rapport aux décisions gouvernementales sur la gestion du territoire, l'aménagement du territoire. Évidemment, c'était à un niveau de principe et de concept.

590

Cet exercice-là de participation réelle va être énoncé bientôt dans une entente complémentaire, en espérant que les parties vont convenir des règles de conduite de part et d'autre.

595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

600 Nous allons aller chercher le point de vue, si vous permettez, du ministère de l'Environnement, sur la même question.

Et on va revenir un peu plus tard, on va vous écouter pour votre troisième question, on va revenir sur les autres projets de parc dans la région, on les oublie pas.

605 Monsieur Bertrand.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

610 Merci, monsieur le Président.

Nous rejoignons fort bien les propos de monsieur Picard sur plusieurs aspects. Nous pensons que les deux (2) réserves de biodiversité proposées rejoignent et permettent de rencontrer plusieurs objectifs de protection et de développement récréotouristique qui ont été présentés au fil des ans par un certain nombre d'organismes qu'on a identifiés hier ou cet après-midi.

615

620 Le concept de parc innu, bien qu'il ait été avancé, n'est pas développé de façon définitive dans son concept et ses activités. Ce que monsieur Picard a dit il y a quelques instants sur l'importance d'avoir une entente, pour nous, est tout à fait pertinent, et je pourrais peut-être rappeler, si vous me permettez de déposer une diapositive, une qu'on a présentée hier lors de la présentation, et qui rejoint les chapitres 4.1 dans les deux (2) documents de consultation que vous avez pu vous procurer, et ça, c'est un résumé où on dit que le ministère reconnaît que les



Autochtones sont susceptibles de pratiquer des activités traditionnelles à des fins alimentaires, rituelles ou sociales, dans les réserves évidemment de biodiversité.

625

On verra, le Québec, à convenir d'une entente portant sur les modalités de pratique des activités avec les Innus; en attendant, les pratiques et les activités sont respectées pour le moment.

630

Alors de façon très résumée, mais je crois qu'on se rejoint très bien dans les concepts et dans les principes.

Est-ce que mes collègues ont autre chose? Merci.

635

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre troisième question, monsieur Lamy.

**PAR M. RÉGIS LAMY:**

640

Oui, je trouve étonnant, un petit préambule court, que le gouvernement du Québec autorise la coupe, les activités forestières sur l'île René-Levasseur, alors que d'un autre côté, le gouvernement reconnaît aussi que le milieu - c'est inscrit dans les documents qui ont été remis pour la consultation – que le milieu de l'île René-Levasseur est fragile, que la croissance des végétaux est lente, que les sols sont minces et pauvres et que les ruisseaux, beaucoup de ruisseaux sont des ruisseaux de tête des lacs, des lacs de tête.

645

**PAR LE PRÉSIDENT:**

650

Et votre question?

**PAR M. RÉGIS LAMY:**

655

Ma question, c'est: est-ce qu'ils entendent promouvoir le développement d'une foresterie ou d'un aménagement intégré vraiment réel, puisque ce n'est pas ça qui est proposé, pour l'heure actuelle, sur le reste de l'île René-Levasseur.

Je sais que ça déborde un peu.

660

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a une partie de votre question qui a été soulevée hier soir, je vais demander à monsieur Bergeron peut-être de nous réindiquer certaines orientations, pour l'ensemble de l'île.

665

Monsieur Bergeron, s'il vous plaît.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Oui, merci pour la question, monsieur le Président.

670

Tel que nous l'avons souligné hier, les peuplements forestiers de l'île, les conditions de structuration, la répartition des types de peuplements sur l'île n'est pas très différente de d'autres écosystèmes de forêt boréale nordique. Alors il s'agit de peuplements vieux, surannés d'épinettes, de sapins, pessières pures et autres, qui ne sont pas très différentes de d'autres peuplements qui font l'objet de récolte ou de traitement en aménagement forestier à l'extérieur de l'île René-Levasseur.

675

Si on veut parler de spécificités écologiques, puisqu'une partie de la question repose là-dessus, oui, il y a des conditions de spécificités écologiques dans les monts Groulx, notamment l'altitude, sur les milieux alpins et subalpins, et on retrouve, à l'intérieur de la réserve écologique Louis-Babel, un milieu alpin, des forêts à plus faible densité associées à un milieu montagnard, à l'intérieur du territoire protégé.

680

En ce qui concerne la périphérie, qui représente somme toute près de quatre-vingts pour cent (80 %) du territoire total, comme je l'ai mentionné dès le départ, ce sont des peuplements forestiers de toutes classes d'âges mais nommément des peuplements surannés, vieux et autres.

685

Maintenant non, à ce jour, même si les inventaires sont reconnus comme incomplets, on en a parlé hier, avec nos collègues de la Société de la faune et des parcs et le ministère de l'Environnement, les peuplements forestiers, outre leur âge, comparables à toutes autres forêts boréales nordiques, n'ont rien d'exceptionnels comme tels, sur le plan strictement écologique.

690

Toutefois, dans le but d'harmoniser des activités de conservation qui représentent vingt pour cent (20 %) de la superficie de l'île avec la réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur et de la réserve écologique de Louis-Babel, et d'assujettir l'aménagement forestier durable à de nouvelles pratiques qui seront amorcées, révisées et tenues en compte dans l'adoption des prochains plans généraux d'aménagement forestier, présentement, en discussions avec les bénéficiaires concernés, et tels que discutés dans la table d'harmonisation du détenteur de CAAF qui est dans ce cas-ci Kruger, sont sur la table des objectifs de protection et de mise en valeur qui seront à être à considérer notamment dans le calcul de possibilités des plans généraux.

700

Et nommément pour le territoire de l'île René-Levasseur, eh bien, j'aimerais vous mentionner les huit (8) objectifs qui feront partie des discussions, qui seront à être confirmés, bien sûr. Alors il s'agit, en ce qui concerne les trois (3) objectifs de conservation de la biodiversité:

705

De maintenir en permanence une quantité de forêt surannée;

En deuxième lieu, de développer une répartition spatiale des coupes adaptée à l'écologie régionale, donc adaptée à l'écologie des forêts de l'île;

710

De protéger, lorsque existant, l'habitat d'espèces menacées ou vulnérables. Et encore une fois, nos inventaires nous disent que celles-ci sont absentes, sinon très peu fréquentes sur l'île, dans le territoire forestier aménagé.

715

Deuxième grand bloc d'objectifs vise:

La conservation des sols et de l'eau, notamment des modalités précises sur leurs usages;

720

Les pertes de superficie productive liées à la construction des chemins;

Le contrôle de l'érosion.

Et enfin, deux (2) autres objectifs liés à l'aménagement forestier durable:

725

Le maintien des avantages multiples pour les autres utilisateurs, notamment des modalités qui seront prévues et en discussion dans les PGAF sur le maintien de la qualité visuelle des paysages;

730

Et un cas qui ne s'applique pas ici, la préservation des rivières à saumon.

Or, en résumé, ces modalités sont en discussion, elles feront partie des discussions de la table d'harmonisation au cours de l'automne 2003, et vont concerner directement les bénéficiaires.

735

Donc en clair, ces aspects sont considérés dans la planification forestière.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

740

Merci, monsieur Bergeron.

Merci, monsieur Lamy.

**PAR M. RÉGIS LAMY:**

745

Je vous remercie.

750

---

**JEAN-ÉRIC TURCOTTE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

755

On va inviter immédiatement monsieur Jean-Éric Turcotte.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Monsieur le Président, bonjour.

760 Donc une première question. Hier, on a eu une intervention dans cette optique-là de monsieur Paré, sur des mesures de protection, entre autres il évoquait la possibilité de mettre en place des zones tampons.

765 Dans l'optique d'un contrôle d'un territoire en zone protégée, c'est une possibilité, mais on peut penser qu'il peut y avoir d'autres moyens de mettre en place pour assurer une protection et un contrôle de ces territoires-là.

770 J'aimerais savoir donc ainsi actuellement, la mise en place des nouvelles aires protégées va s'accompagner d'une mise en place ou d'un développement de ressources humaines, notamment, de ressources humaines et financières, notamment, dans l'optique de la gestion, dans l'optique des activités de recherche évoquées déjà, de suivi, et surtout, et c'est sur ce point-là qu'on insiste, sur des éléments de contrôle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

775

Quand vous parlez de contrôle, vous parlez de protection?

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

780

Oui, contrôle de protection, contrôle de l'accès aussi au territoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

785

Très bien.

Il y a des premiers éléments, au début de votre question, qui ont été répondus tantôt, mais peut-être mettre le focus sur la question de l'accès au territoire, de la protection.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

790

Je vais demander à monsieur Gaudreau, s'il vous plaît.

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

795

Alors je pourrais pas tellement ajouter à ce que j'ai déjà dit, mais je pense que c'est important de le répéter, nous allons effectivement, lorsque nous allons présenter au gouvernement, pour décision finale, le statut et le plan de conservation, nous allons également présenter un plan en ce qui concerne les ressources, pour faire en sorte d'être en mesure d'assumer les responsabilités du gouvernement que nous avons identifiées, qui sont d'abord d'assurer la protection du territoire.

800

Et un premier geste qui est posé par le gouvernement, qui coûte déjà quelque chose, c'est-à-dire de soustraire un certain nombre d'activités économiques sur le territoire, aux niveaux forestier, minier, énergétique. Alors c'est un premier point qui concerne la conservation.

805 Par la suite, il faut nous assurer de l'accès, du contrôle de l'accès, de la surveillance, de l'encadrement des activités qui seront permises sur le territoire. Et pour réaliser ces activités, bien sûr, nous allons préparer une projection de budgets de ressources.

810 Et le gouvernement, lorsqu'il va trouver de façon définitive, à la fois le statut, le plan de conservation, il va également approuver les ressources nécessaires pour assurer la protection efficace du territoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

815 C'est-à-dire qu'à ce moment-ci, c'est peut-être encore une fois prématuré.

Par contre, je tente une question, dans le cadre des parcs, il y a deux (2) façons d'assurer la protection et un certain contrôle d'accès, au-delà des guérites, il y a la question des agents de conservation de la faune, mais il y a aussi également les agents qui ont certains pouvoirs à l'intérieur de vos parcs, monsieur Alain.

820

**PAR M. SERGE ALAIN:**

825 Oui. En fait, je peux peut-être vous donner quelques précisions, et peut-être que monsieur Délisle, de la Protection de la faune, pourrait compléter si besoin est.

C'est sûr, ici, si on parle d'un parc québécois, bien sûr, il y a à ce moment-là guérite et contrôle de l'accès, droit d'accès, etc. Quoique dans le cas qui nous occupe, on ne parle pas d'un projet de parc québécois, ce qui a été soulevé, c'est une possibilité soit de parc régional, parc innu, qui sont – dans le cas du parc innu, on disait tout à l'heure que c'est pas encore défini, le fonctionnement – mais sur le territoire qui est visé présentement, il est sûr que ce qui s'applique à l'heure actuelle s'appliquerait aussi dans le futur, savoir que le contrôle qui se fait par les agents de protection continuerait et pourrait être différent si la réglementation ou la législation fait qu'on a à appliquer ça différemment, tout simplement.

835

Dans le cas des parcs nationaux du Québec, il y a aussi des auxiliaires à la protection de la faune qui sont, en fait, les garde-parcs, qui agissent aussi, normalement. Mais ce qui ne serait pas nécessairement le cas ici, puisqu'on ne parle pas d'un parc national québécois.

840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais on imagine que c'est le genre de choses qui va être examiné par le ministère, on entend que vous avez une ouverture à différentes propositions à examiner ultérieurement.

845 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Tout à fait, monsieur le Président.

850 Et les exemples de surveillance des réserves écologiques au Québec en est un bon exemple, où les agents de protection de la faune de l'ensemble du Québec ont le mandat, par entente avec le ministère de l'Environnement, à assurer une protection des réserves écologiques. Tout comme les employés du ministère de l'Environnement, également.

Je sais pas si mon collègue veut en rajouter, là.

855

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Turcotte.

860 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Oui, merci.

J'aurais une deuxième question.

865

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y.

870 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

On a évoqué donc la mise en place de conseils de conservation, on a même évoqué la possibilité que ceux-ci auraient à être en partie définis ou calqués sur les tables d'harmonisation existantes au sein des parcs.

875

J'aimerais connaître les limites du pouvoir de ces conseils de conservation là; est-ce que ce sont des pouvoirs essentiellement de consultation, est-ce que ce sont des pouvoirs plutôt exécutifs.

880 Donc dans l'optique, ma question s'inscrit dans l'optique où on est conscient que dans certains cas, dans certains parcs, des recommandations ont pu être faites sous un pouvoir justement de recommandation, de retirer entre autres des pistes de motoneige du réseau des parcs, et que ces recommandations-là n'ont pas toujours trouvé une entente, une écoute.

885 Alors j'aimerais qu'on commente cet élément.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

890 Avant d'aller auprès du ministère de l'Environnement, juste aviser la FAPAQ, la Société de la faune et des parcs, à savoir s'il y a un complément d'information à fournir sur cet élément-là, et par la suite on va aller auprès du ministère.

Monsieur Alain.

895 **PAR M. SERGE ALAIN:**

Oui, dans le cas des pistes de motoneige, il est sûr que la Politique des parcs québécois interdit la pratique de la motoneige à des fins récréatives dans les parcs.

900 Mais bien sûr, dans certains cas, les pistes de motoneige existaient avant la création du parc, et ce vers quoi on tend, bien sûr, c'est l'élimination de cette pratique-là, mais on veut progresser dans ces problématiques-là avec les gens du milieu, pour s'assurer qu'il y a pas de retombées négatives sur le tourisme hivernal, dans cette région-là.

905 Et bien sûr, quelquefois, ça peut prendre quelques années pour y arriver.

Mais je dirais qu'il y a pas de cas, présentement, où il y a eu des décisions de maintenir. Il y a des processus en cours, pour certains parcs, on pense à Hautes-Gorges, on pense à Mont-Tremblant, il y a certains parcs où le processus est terminé, exemple à Oka où il n'y a plus de pistes de motoneige maintenant.

910 Donc dans les autres cas, ce sont des processus qui sont en cours, et on espère arriver à une conclusion de tout ça assez rapidement.

915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous permettez, monsieur Turcotte, peut-être reprendre votre question de façon pointue.

920 Est-ce qu'on doit comprendre, en clair, que les tables d'harmonisation, dans le cas des parcs – et la question va s'adresser aussi en termes de projection pour les futurs comités, les conseils – est-ce que ces tables-là ont un pouvoir de recommandation, donc un rôle consultatif, il n'y a pas de rôle décisionnel?

925 **PAR M. SERGE ALAIN:**

C'est des tables n'ont pas de rôle décisionnel, c'est un rôle consultatif.

930 Donc bien sûr, on leur soumet cette problématique-là, ils se prononcent sur ce problème-là, mais ils ne sont pas décisionnels.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

935

Du côté du ministère de l'Environnement, monsieur Gaudreau.

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

940

Alors bien sûr, pour répondre à la première question, nous ne donnons pas de rôle décisionnel à ces tables, à ce conseil de conservation.

Cependant, le conseil peut, de sa propre initiative, entreprendre des activités. Donc on ne limite pas, effectivement, à un rôle uniquement d'harmonisation.

945

Et dans le mandat, il est prévu par exemple qu'il peut proposer un programme de mise en valeur de la réserve de biodiversité, qu'il peut proposer un plan d'actions conséquent avec le programme de mise en valeur.

950

Alors il y a, bien sûr, ce rôle d'harmonisation, d'intégration je dirais des différentes préoccupations territoriales avec l'aire protégée, et donc de conseiller le ministère, mais également d'agir dans la communauté pour faire en sorte, soit au niveau des MRC ou au niveau des autres projets, pour qu'effectivement l'ensemble de ces projets soit aussi conforme et tienne compte de l'aire protégée.

955

Donc en dehors du rôle de consultation auprès du ministère pour la gestion de ces aires protégées, ils peuvent aussi, de leur propre initiative, agir sur le territoire pour faire en sorte que les autres activités s'harmonisent avec la réserve de biodiversité.

960

Alors donc, on élargit le rôle du conseil de conservation, dans ce sens-là. Et nous n'avons pas l'intention de le limiter dans les initiatives qu'il pourrait prendre.

Exemple, il constituera une force équivalente, par exemple, à la Table de concertation de Kruger sur l'île René-Levasseur, où cette table-là est surtout, effectivement, mise en place pour s'assurer d'une gestion forestière sur l'île René-Levasseur.

965

Mais en contrepartie, il y a deux (2) autres territoires qui, eux, ont d'autres valeurs, et le conseil de conservation pourrait effectivement, de sa propre initiative, faire en sorte d'être en mesure de mieux s'assurer que le plan de conservation soit bien respecté, et entreprendre de sa propre initiative des démarches, des discussions avec l'autre table de concertation.

970

Alors donc, il a un rôle de conseil au ministère, mais il peut également être un outil d'harmonisation pour les autres fonctions sur le territoire.

975



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

980

Monsieur Turcotte.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

985

Si vous me permettez une dernière question, étant donné que les aires protégées protègent les territoires des ressources qui constituent, je dirais, l'héritage du grand public québécois, de l'ensemble de la population québécoise, dans cette optique-là, pour les conseils de conservation, et bien que nous fassions une entière confiance aux gens de la région pour gérer leurs propres affaires, est-ce que c'est envisageable de penser que des organismes nationaux pourraient siéger au sein de conseils de conservation régionaux sur des aires protégées.

990

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ministère de l'Environnement.

995

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

1000

Pour le moment, la réflexion et la proposition du ministère est clairement à l'effet que ce soit des organismes régionaux. Même les ministères, on s'attend à ce que ce soit une participation des directions régionales des ministères, également.

Alors chaque conseil de conservation proposé, il y en a treize (13) dans la région de la Côte-Nord, et on propose que ce soit des groupes qui soient de la Côte-Nord.

1005

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

1010

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Est-ce qu'on peut se permettre une petite – monsieur Gaudreau.

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

1015

Alors bien sûr, on est au tout début du processus, et il pourrait s'avérer effectivement qu'il se développe au Québec cinq-dix-quinze-vingt (5-10-15-20) conseils de conservation, certains pour plusieurs territoires, certains pour un seul, et on peut imaginer, après quelques années, qu'il y ait une fédération nationale des conseils de conservation, pour harmoniser l'ensemble des interventions de tous ces conseils.

1020

Et probablement, sur un organisme de cette nature, les intérêts nationaux des organismes pourraient être pris en compte.

1025 Mais ce serait difficile de créer déjà cette fédération avec un seul conseil de conservation; donc on va laisser s'écouler deux-trois (2-3) années, pour mettre en place les conseils. Mais c'est pas impossible que nous en arrivions à cette structure, éventuellement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1030 D'accord.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1035 Si vous me permettez juste de revenir là-dessus une seconde ou deux (2), en fait, mon intervention était dans l'optique ou non seulement pour les organismes nationaux, ça représente un élément intéressant, mais je pense entre autres aussi aux capacités des organismes régionaux à siéger au sein de ces différentes tables-là.

1040 Si on parle de la Côte-Nord, de treize (13) tables d'harmonisation, j'aimerais savoir comment, admettons un partenaire régional important comme le Conseil régional de l'environnement pourrait penser siéger sur l'ensemble de ces tables-là sans obtenir un financement adéquat ou une aide substantielle.

1045 Donc on a effectivement une certaine inquiétude à cet effet-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1050 C'est une question importante, je pense qu'il faut trouver une réponse au fur et à mesure, à moins qu'il y ait une indication immédiate à fournir.

Monsieur Gerardin.

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

1055 J'ai cru entendre, monsieur Turcotte, que vous parliez, que vous aviez interprété qu'on avait dit treize (13) conseils de conservation régionaux; il n'a jamais été question pour nous.

1060 Ce qui a été dit tout à l'heure, moi, ce que j'ai compris de monsieur Bertrand, mais en tout cas, ce que nous on pense, c'est qu'il y aura peut-être deux-trois (2-3) conseils de conservation. Déjà, à l'image de ce premier conseil, il regroupe quatre (4) aires protégées dans un même conseil.

Donc ça, on est bien conscient de ça.

1065 Le deuxième élément, on pense que ce sont véritablement les gens en région qui sont les principaux et les acteurs majeurs du développement de leur territoire, et on pense qu'au niveau national, ce sont peut-être les organismes plus globaux qui chapeautent un peu plus la réflexion au niveau national, qui eux, auront à ce moment-là un rôle important à jouer.

1070 Et comme l'a dit monsieur Gaudreau, si on ne l'a pas proposé, c'est parce qu'il est trop tôt, mais ça ne veut pas dire qu'on n'y a pas réfléchi, à ce moment-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1075 Pour le reste, on imagine qu'on va vous lire aussi, à partir de ces constats.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1080 Vous allez me lire et probablement me revoir également.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On apprécie d'autant, à ce moment-là.

1085 Merci, monsieur Turcotte.

---

**JACQUES DUHOU**

1090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On invite notre dernier participant avant la pause, il s'agit de monsieur Jacques Duhou.

1095 Bonjour monsieur Duhou.

**PAR M. JACQUES DUHOU:**

1100 Bonjour. Mes questions portent encore sur les limites, on a parlé d'harmoniser les limites avec le parc innu, le parc régional, l'aire projetée.

Est-ce qu'on a pensé à la limite nord d'exploitation forestière, l'harmoniser avec la limite sud de la nouvelle aire protégée.

1105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va commencer avec le ministère de l'Environnement, on verra avec le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

1110 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

On va sortir une carte.

1115 On souhaiterait que la question soit répétée, si possible, parce qu'on n'a pas compris la toute fin.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Duhou.

1120

**PAR M. JACQUES DUHOU:**

S'il y a un projet d'harmonisation entre la limite d'exploitation nordique d'exploitation forestière et la limite sud de la nouvelle aire protégée.

1125

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je crois que vous avez, sur un de vos acétates, la limite forestière.

1130 **PAR M. PIERRE BERTRAND:**

On se demande si c'est celle qu'il faudrait présenter.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

1135

Monsieur le Président, je vais me permettre d'interrompre!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1140

Oui, interrompez quand c'est pour aider, il y a pas de problème.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

1145

Nous avons une diapositive, un acétate qui se nomme MRNFP.forêt, qui illustre la position.

**PAR M. JACQUES DUHOU:**

Celle-là était bonne.

1150

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

Bon, si la prochaine est pas assez claire, on va revenir à l'autre sans problème.

1155 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Alors question de clarté, je m'excuse, on pourra revenir à la première. Désolé de mes commentaires!

1160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va revenir à la précédente. Meilleure chance la prochaine fois, monsieur Bergeron!

1165 La question de monsieur Duhou, c'est donc de voir, parce qu'il y a pas tout à fait harmonisation avec la ligne forestière, nous dire où est la ligne et nous indiquer pourquoi il y a pas harmonisation.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

1170 On va débiter, mais possiblement que nos collègues du MRN poursuivront.

**PAR M. JACQUES DUHOU:**

1175 Parce que je présume que cette limite nordique d'exploitation forestière n'a pas de raison d'être à cet endroit-là.

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

1180 Je vais donner mon interprétation d'abord, et puis certainement monsieur Bergeron, du MRN, ou une autre personne va vous répondre.

Notre préoccupation, actuellement, nous, n'est pas d'harmoniser les limites nordiques avec les limites de nos aires protégées.

1185 Ici, non pas par hasard mais enfin, dû à la situation de ce territoire-ci, on s'aperçoit qu'on peut se poser la question que vous posez. Cependant, nous n'avons pas essayé d'appuyer, comme vous le voyez, notre limite sur une limite nordique, et tout ce qui est entre la limite nordique du ministère des Ressources naturelles et notre limite à nous est protégé.

1190 Donc la limite nordique est, malgré tout – et je laisserai répondre après – mais une sorte d'intégration écologique de la limite de croissance des forêts.

1195 Ici, on peut peut-être voir une petite différence d'interprétation entre cette limite écologique, qui est ici, mais qui n'est pas une limite climatique, c'est une limite physiographique, et cette limite-ci qui est plus une limite bioclimatique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bergeron, vous pouvez confirmer?

1200 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Tout à fait. Lorsque que la limite nordique des CAAF a été attribuée, elle a été évaluée en fonction des stocks ligneux présents, la croissance des peuplements, des conditions biophysiques, sol, dépôt, drainage et autres; et physiographie et climat.

1205

Donc en fonction de ces paramètres qui sont très écologiques, il a été question de déterminer une position au-delà de laquelle le rendement naturel des forêts ne permettrait pas une récolte à rendement soutenu dans le temps. C'est la théorie de cette limite nordique.

1210

Et comme a très bien indiqué mon confrère Vincent, la position de la limite nordique, à l'intérieur de la réserve. fait en sorte qu'il n'y aura pas d'opérations forestières à l'intérieur. Donc le fait qu'elles y soient à l'intérieur n'a pas d'incidence sur l'aménagement forestier.

1215

En ce qui concerne le territoire de l'île René-Levasseur, on note, et puis sur la carte que j'ai tenté d'illustrer tantôt, on note la répartition de la limite nordique dans le bassin de l'île René-Levasseur, on peut faire une tentative, j'espère qu'elle ne sera pas un échec, alors si vous pouvez me confirmer, ceux qui ont des meilleurs yeux que mes vieux yeux de quarante et un (41) ans, on devrait voir, au nord de l'île René-Levasseur, une ligne démarquée rouge – si mon confrère Vincent...

1220

Alors ce qu'on voit, c'est que notre limite nordique, au nord, migre dans la longitude de l'île René-Levasseur. Donc encore une fois, le projet d'aire protégée et toutes les récoltes forestières à l'intérieur de l'île sont bien au sud.

1225

Donc il est à dire que et dans le cas de l'aménagement forestier et dans le cas de la mise en place de la réserve de biodiversité, il y a pas d'interférence entre la position de la limite des CAAF.

1230

Toutefois, monsieur le Président, je vais demander à mon confrère Jean-Pierre s'il y a d'autres points à souligner.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Otis.

1235

**PAR M. JEAN-PIERRE OTIS:**

1240

J'avoue que mes prédécesseurs ont pas mal tout dit. La limite nordique des forêts attribuables, la limite nordique finalement de la forêt qui est productive est pas sur les mêmes critères, si je peux m'exprimer ainsi, que les critères qui ont servi à délimiter le projet d'aire protégée.

Je pense que c'est dans un but de transparence qu'on a indiqué cette ligne-là, qui a fait bien des débats depuis une couple d'années. Nous, on calcule qu'en haut de ça, le ministère

1245 des Ressources naturelles, secteur forêt, n'est pas d'accord ou est en désaccord à ce qu'il y ait un aménagement forestier.

Ça fait que c'est la ligne qui passe là, et en haut de ça, on ne prévoit pas changer cette ligne-là, ni la monter.

1250

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

1255

Du ministère de l'Environnement, monsieur Gerardin.

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

1260

C'est peut-être pour retourner un peu, pour une précision, parce que je voudrais comprendre pourquoi vous avez posé cette question-là.

Si on l'ajustait, ces deux (2) limites, il y a deux (2) manières de l'ajuster, on met la réserve au niveau de la limite nordique ou on fait l'inverse, si on met la réserve dans la limite nordique, on perd du territoire; si on ajuste la limite nordique, on ne gagne rien, on ne perd rien.

1265

C'est ça, donc on le voit très bien, on le voit très bien ici. Et donc, la différence entre ces deux (2) lignes sont des différences de vision tout simplement des choses.

Si on se mettait à ajuster pour toutes les aires protégées qui vont se situer pas très loin de cette ligne flottante, c'est un petit jeu qui peut être risqué.

1270

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est clair.

1275

Monsieur Duhou.

**PAR M. JACQUES DUHOU:**

1280

Deuxième question! Vous avez déterminé une zone numéro I, qui serait une zone écologique, la limite nord de cette zone écologique suit en partie la rivière Beauvin, un ruisseau qui est la décharge du lac Raudot, et elle suit un ruisseau de l'autre versant qui va vers le petit lac Manicouagan; c'est un itinéraire de pénétration, de traversée entre la route et le petit lac Manicouagan.

1285

Sauf que l'itinéraire est coupé, si le lac Raudot est complètement intégré dans cette zone numéro I. C'est juste pour vous le signaler.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

1290

On aurait un commentaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1295

Oui, monsieur Gerardin.

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

1300

D'abord, nous étions un peu au courant qu'il y avait une ligne de marche, de randonnée hivernale qui était quelquefois pratiquée. Nous avons l'impression, et nous avons peut-être mal compris, qu'elle était plutôt ici, le long de cette rivière Beupin.

Là, vous dites qu'elle peut être aussi le long du lac Raudot, c'est bien exact?

1305

Écoutez, ça, c'est le genre de chose qui peut toujours se discuter. Le passage dans une réserve écologique avec des skis de fond, en hiver, n'est pas forcément une activité qui pourrait être absolument interdite, il faut revenir sur l'idée de la réserve écologique, malgré tout, qui nécessite une autorisation du ministre, dans ce cas-là, pour avoir un vrai contrôle.

1310

Et d'autre part, on peut penser à un ajustement de limites, si vous nous convainquez que vraiment, il y a une utilisation suffisamment fréquente et importante qu'on ne puisse modifier ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1315

Sur le même point, monsieur Duhou, on a aussi compris hier que vous faisiez la proposition d'un ajout de territoire qui est exactement à partir de là, du lac Raudot, en montant vers le nord; vous parlez d'environ deux cent cinquante-trois kilomètres carrés (253 km<sup>2</sup>).

1320

Cette partie de territoire que vous proposez, que vous avez proposée hier – elle est disparue!

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

1325

On va la remettre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1330

Est-ce que cette partie-là, vous entendez l'inclure dans la zone I, celle que vous présentez maintenant comme étant une zone de réserve écologique?



**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

Non, ce n'est pas dans nos intentions pour l'instant. D'abord, on se demandait si on allait pouvoir, enfin, si notre proposition allait être acceptée, enfin, on avait des forts doutes que oui.

1335

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Le banc d'essai est bon!

1340

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

Et là ici, avec la question de monsieur Duhou, justement, on voit facilement que comme on va devoir retravailler la limite, il sera peut-être éventuellement, après discussion avec ces organismes-là, modifier légèrement la limite de la réserve écologique.

1345

Mais ce territoire-là appartiendra à une des zones qui seront ici. Mais on aimerait d'ailleurs aussi peut-être avoir l'opinion des gens, pour savoir, avec ce qu'ils connaissent de notre zonation, zonages I-II-III, oublions l'autre, comment ils voient un peu l'avenir ou l'utilisation de cette zone-là.

1350

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On le demandera pas immédiatement, mais je pense que les gens ont compris, de l'introduction d'hier, que justement le pourquoi de la consultation, c'était l'ensemble des propositions du ministère, ça comprenait les limites, ça comprend également les régimes de conservation à l'intérieur de ces limites-là, ce à quoi vous vous référez présentement.

1355

Toujours sur cet ajout proposé, je dis toujours dans le banc d'essai, pour que les gens interviennent, et on compte bien les entendre aussi sur ce point-là entre autres, est-ce que cette proposition-là a fait l'objet du même type d'échanges avec le ministère des Ressources naturelles et la FAPAQ, l'ensemble du territoire qui a été présenté, pour lequel vous avez indiqué qu'il y a eu une entente.

1360

Monsieur Gerardin.

1365

**PAR M. VINCENT GERARDIN:**

Tout à fait, monsieur le Président. Il y a eu une entente formelle avec le ministère des Ressources naturelles qui lui-même, notre représentant, enfin le représentant qui est en face de nous, monsieur Bergeron, lui s'est assuré, et il va vous le confirmer, de la soustraction du territoire pour les différents secteurs concernés au ministère des Ressources naturelles. Sinon, nous n'aurions pas fait la proposition.

1370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1375

Soustraction qui est pas effective encore mais à venir, j'imagine.

Monsieur Bergeron.

1380

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON:**

Oui, monsieur le Président, au commentaire de notre collègue Vincent, effectivement, cette nouvelle limite, qui est parvenue à la fin du processus, qui se voyait comme un ajout, a fait l'objet d'une validation aux secteurs énergie, mines, territoire et forêt.

1385

Commençons par le premier! Forêt, puisque ce territoire ne présentait pas de potentiel forestier, n'était pas prévu dans les plans d'aménagement futurs.

Deux, territoire, parce qu'il n'y a pas pour le moment de droit foncier.

1390

Trois, une vérification a été faite auprès d'Hydro-Québec pour confirmer à l'effet qu'il n'y avait pas de projet d'expansion de la rivière Hart-Jaune, sinon les services offerts par la centrale présente.

1395

Et quatre, au niveau minier, il n'y avait pas, dans ce territoire, de titres miniers enregistrés, et la vérification du potentiel minéral a été également faite, à l'effet que le secteur des mines, par arrêté ministériel, a réalisé une soustraction au jalonnement pour la totalité du bloc de deux cent cinquante-trois kilomètres carrés (253 km<sup>2</sup>).

1400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

Pas de complément d'informations? Monsieur Gaudreau.

1405

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

Juste pour ajouter qu'également, l'autre partie prenante à nos discussions, la Société faune et parcs, a aussi été consultée et a donné son accord.

1410

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vois monsieur Alain qui confirme du bonnet, c'est bien le cas? Merci.

1415

On vous remercie.

On va prendre une pause brève de dix (10) minutes, et je vous indique immédiatement que la Commission va enchaîner, dès le retour, avec les séances qui avaient été prévues par rapport à l'aménagement du territoire avec les MRC mais également avec les ATR. Merci.

1420

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

1425

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**PRÉSENTATION SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1430

Nous allons enchaîner immédiatement, tel qu'annoncé, nous allons commencer par vérifier toute la question de l'aménagement du territoire.

1435

Nous allons inviter le représentant de la MRC Sept-Rivières, dans un premier temps, à se joindre à nous. Oui, je vois monsieur Gagnon. Si vous voulez vous joindre à la table, nous allons aborder la question de l'aménagement du territoire en quelques questions, pour situer quelle est la situation actuelle sur le territoire, en termes de projets également.

1440

Par la suite, on va valider aussi du côté de la MRC concernée, celle de Manicouagan. Et un peu plus tard dans l'après-midi, on va avoir en lien téléphonique une représentante de la MRC Caniapiscau, aussi, pour compléter.

1445

Après votre intervention, on va enchaîner avec l'ATR, les deux (2) ATR mais particulièrement pour les projets régionaux.

1450

Monsieur Gagnon, pourriez-vous nous indiquer qu'est-ce qui en est, on a des références évidemment dans la documentation du promoteur à l'égard de l'aménagement du territoire, mais quel est le statut actuel des territoires concernés qui touchent le territoire assujéti à la réglementation de la MRC qui vous concerne.

**PAR M. PHILIPPE GAGNON:**

Oui, bonjour tout le monde.

1455

Au niveau de la MRC Sept-Rivières, on est encore à l'étape de la révision du schéma d'aménagement, donc la réglementation actuelle découle encore du schéma d'aménagement qui a été adopté, qui est entré en vigueur en 1988; donc c'est quand même un schéma qui date quand même d'un certain nombre d'années. Mais la réglementation qui découlait de ce schéma-là, au niveau du TNO lac Walker, la réglementation d'urbanisme, on parle de règlement de zonage, construction et lotissement, est toujours en vigueur depuis 1990, au niveau de la MRC.

1460

Donc au niveau du zonage, c'est un zonage récréoforestier. Dans le fond, on se colle un petit peu à ce que le ministère des Ressources naturelles a aussi comme plan d'affectation des terres publiques, tout simplement.

1465

Donc c'est la MRC qui émet les permis de construction sur ce territoire-là, des gens qui ont pris des baux de villégiature au niveau du ministère des Ressources naturelles.

1470 L'année passée, la MRC Sept-Rivières a aussi adopté un premier projet de schéma d'aménagement révisé pour son territoire, et dans ce premier projet de schéma d'aménagement révisé là, on a maintenu dans le fond le caractère récréoforestier de ce territoire-là.

1475 On a aussi indiqué au schéma un territoire d'intérêt écologique, qui correspond à une partie des monts Groulx. Dans le fond, nous, on englobait la partie complètement nord-ouest de la MRC, une espèce de pointe de tarte qui reliait – ça commençait un petit peu au sud de la partie qui est décrétée aire protégée et on allait un petit peu à l'est de la partie aire protégée.

1480 Donc, c'est un territoire d'intérêt écologique. On n'a pas, comment je pourrais dire, on n'a pas émis d'orientation spécifique pour le territoire, on a tout simplement dit qu'au niveau de la MRC, on reconnaît dans le fond ce que le ministère de l'Environnement avait, comment je pourrais dire, comme étude du caractère de fragilité des sommets des monts Groulx.

1485 On a aussi reconnu qu'il y avait certaines activités récréotouristiques sur le massif des monts Groulx, sauf que la partie sur le territoire de la MRC Sept-Rivières, il y avait pas vraiment de sentiers qui venaient sur notre territoire, ça restait plutôt du côté de Manicouagan et Caniapiscau. On a quand même reconnu ce fait-là, au niveau du schéma.

1490 Et on a aussi reconnu que les communautés innues avaient aussi revendication sur ces territoires-là.

Et également, on avait aussi dit que, bon bien, la partie de ce territoire-là était sous CAAF, donc il y avait l'exploitation forestière qui était possible sur ce territoire-là, ainsi qu'il y avait des potentiels miniers. On était au courant aussi qu'il y avait des potentiels miniers.

1495 Donc le conseil de la MRC a dit, il y a quand même beaucoup d'intervenants sur le territoire, on fixera pas tout de suite ce qu'on va faire avec ce territoire-là, on va laisser ouvert à toutes les possibilités, dans l'avenir, peut-être à mettre en place un certain, comment je pourrais dire, un comité de concertation pour savoir qu'est-ce qui va arriver éventuellement avec ce territoire-là.

1500 On avait évoqué aussi l'idée, entre les trois (3) MRC, Caniapiscau, Manicouagan, Sept-Rivières, l'idée d'un parc régional, avec les intervenants du ministère des Affaires municipales, dans le temps; on parle de 97-98, environ.

1505 Mais on a laissé un petit peu évacuer l'idée, depuis ce temps-là, parce qu'on savait que le gouvernement s'en venait avec l'approche commune et toutes les revendications territoriales, on a dit, on va laisser le gouvernement aller dans cette ligne-là avec les Innus, et on verra peut-être après ce que les Innus proposeraient et ce que le gouvernement, aussi, proposerait.

1510 Parce qu'aussi, on savait que les aires protégées s'en venaient aussi. Donc on a décidé de mettre un petit peu la pédale douce, au niveau régional, en attendant peut-être ce qui se passerait au niveau national.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1515

Monsieur Gagnon, j'aimerais savoir s'il y a des orientations particulières du schéma d'aménagement, ou dans sa version en révision, mais eu égard à un zonage, tel que vous le décrivez, d'intérêt écologique.

1520

Au-delà du pourquoi, la fragilité du territoire, mais est-ce qu'il y a des orientations particulières?

**PAR M. PHILIPPE GAGNON:**

1525

Il y a pas d'orientations particulières.

1530

On a un objectif spécifique à l'égard des territoires écologiques, dans le fond on reconnaît les territoires d'intérêt écologique. Dans le schéma d'aménagement révisé, il y avait comme quatre (4) territoires qu'on reconnaissait, outre les monts Groulx, il y avait aussi les habitats fauniques, les rivières à saumon et aussi la réserve écologique La Matamec, qu'on reconnaissait comme territoire d'intérêt écologique, pour l'instant, au niveau du schéma d'aménagement révisé.

1535

Il y avait pas d'objectifs d'aménagement comme tel, au niveau des monts Groulx. On savait que c'était plus au niveau national que peut-être ça se discuterait et après ça, peut-être ça reviendrait au niveau régional.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1540

Dites-nous, à quelle étape que vous êtes dans la révision, avez-vous déjà déposé une version 1 ou si vous êtes à la version 2?

**PAR M. PHILIPPE GAGNON:**

1545

On a déposé un premier projet de schéma d'aménagement, qu'on a adopté en février 2002. Donc on est à l'étape 2 du second projet.

1550

On a reçu l'avis gouvernemental du gouvernement au mois d'août 2002, donc on est à l'étape, comment je pourrais dire, de se conformer à l'avis gouvernemental sur le schéma d'aménagement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1555

Ça signifie aussi que techniquement, de votre côté, la proposition d'avoir des aires protégées est parfaitement compatible, recevable dans le cadre du zonage, au-delà de, je dirais, son propre nom qu'on peut comprendre, intérêt écologique. C'est parfaitement recevable pour vous?

**PAR M. PHILIPPE GAGNON:**

1560 Effectivement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1565 Les prochaines suites, pour le bénéfice des citoyens qui vous écoutent, suite à la deuxième version, vous allez retourner en consultation du public, en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire?

**PAR M. PHILIPPE GAGNON:**

1570 La Loi sur l'aménagement du territoire, lors du dépôt du premier projet, le schéma est distribué pour le gouvernement, aux fins d'avis gouvernemental. Lors de la confection du second projet, c'est à cette étape-là que le conseil de la MRC va aller en consultation publique.

1575 Mais il y a pas encore de date ou d'échéancier précis pour le second projet, étant donné quand même la masse d'ouvrage assez importante que le gouvernement demande à la MRC dans son avis gouvernemental.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1580 Très bien. Peut-être une dernière question.

1585 Est-ce que vous prévoyez modifier ou préciser davantage, maintenant que vous connaissez officiellement les propositions du ministère de l'Environnement, si vous agréez, est-ce que vous avez l'intention de dépasser le zonage d'intérêt écologique et de donner des indications claires sur le type je dirais de protection, mais de cadre qui va être donné à cette partie du territoire là?

**PAR M. PHILIPPE GAGNON:**

1590 Ce qui va se produire, d'après moi, c'est que la partie qu'on a cartographiée au schéma, au niveau des monts Groulx, va probablement être modifiée dans le sens que celle que le ministère de l'Environnement a proposée comme aire protégée est comme celle qui va peut-être éventuellement ressortir, quand il va y avoir un plan définitif pour l'aire protégée.

1595 Mais la partie actuelle cartographiée au schéma d'aménagement comme territoire d'intérêt écologique va sûrement être modifiée en fonction de ce qui va être décidé au niveau de l'aire protégée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1600

Je vous remercie. Je vais vous demander de rester disponible, on va passer à votre collègue de l'autre MRC voisine, et je sais que vous êtes dans la salle, c'est possible qu'on revienne dans le courant de l'après-midi ou ce soir sur le sujet.

1605

**PAR M. PHILIPPE GAGNON:**

Merci.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

1610

Monsieur le Président, me permettez-vous?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1615

Monsieur Bertrand, certainement.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

1620

On a un élément de la loi qu'on voudrait vous faire part.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gaudreau.

1625

**PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

Justement, nous ne sommes pas tenus, en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, de demander à la MRC un avis de conformité, lorsque nous sommes à l'étape de la réserve de biodiversité projetée.

1630

Cependant, avant de proposer au gouvernement pour décision finale la réserve de biodiversité des monts Groulx, nous devons aller à la MRC pour déposer, en vertu de l'article 149, 150, 151, un avis de conformité de notre projet, en regard du schéma d'aménagement.

1635

Et effectivement, lorsque nous envoyons cet avis de conformité, nous devons déposer le plan définitif, les limites définitives.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1640

C'est un complément d'information important, mais ça permettait également de mesurer, comme dans l'ensemble de n'importe quel projet, je dirais, la réceptivité régionale des projets, tout simplement. Merci.



On va inviter monsieur Blais, de la MRC Manicouagan.

1645

Monsieur Blais, vous avez un peu d'avance sur votre collègue puisque dans le fond, j'avais envie de vous poser les mêmes questions, mais en ayant des réponses adaptées à la région immédiate.

1650

Et avec l'acétate présenté, on voit qu'il y a une bonne partie du territoire qui est sous la juridiction régionale de la MRC, ainsi que le projet qui est sur l'île René-Levasseur.

Monsieur Blais.

1655

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Alors bonjour monsieur le Président, messieurs-dames.

1660

Nous, au niveau de la MRC de Manicouagan, notre situation est un peu moins reluisante que celle de la MRC des Sept-Rivières, dans le sens que notre schéma d'aménagement a été adopté et mis en vigueur en 1988, et nous n'avons pas encore complété la première étape du premier projet de schéma d'aménagement révisé.

1665

Nous avons cependant, en 1994, réalisé un avant-projet de ce qu'on appelle un PSAR-1, le premier projet donc de schéma d'aménagement révisé, dans lequel on s'est questionné sur les objectifs, les orientations, les intentions du premier schéma et vers quoi on voulait s'orienter dans le deuxième schéma d'aménagement révisé.

1670

On compte adopter ce deuxième schéma d'aménagement révisé là en 2004.

1675

Dans la réflexion qu'on a eue, évidemment je dois ici préciser qu'il faut pas oublier que la MRC, c'est d'abord et avant tout une entité politique; les choix qui sont faits à la MRC, ce sont des choix d'abord politiques. C'est confié à un niveau de politiciens et ces gens-là doivent fonctionner et orienter le développement régional, harmoniser l'ensemble du développement régional en fonction de l'aménagement.

1680

Et tout récemment, la Loi 77 est venue préciser que les schémas d'aménagement devaient dorénavant contenir des plans de développement. Alors ce sont maintenant des schémas d'aménagement et de développement, au niveau des MRC, qu'on devra adopter.

1685

Je précise ça parce que notre schéma d'aménagement est orienté principalement sur le développement de l'ensemble de ses ressources naturelles. Les raisons historiques font que la Côte-Nord, chez nous, notre MRC existe parce qu'on a une industrie du bois prospère, qu'on a de l'hydroélectricité qui se développe beaucoup, qu'on a des grandes ressources naturelles reliées aux grandes multinationales et aux sociétés d'État, qui se développent et se mettent en valeur de cette façon-là.

1690

Le conseil de la MRC est donc particulièrement sensible à la possibilité de développement de l'ensemble des ressources du territoire. Les ressources du territoire, pour nous, en ce qui concerne la forêt, l'hydroélectricité, c'est des choses qui sont acquises; ce qui n'est pas encore acquis, c'est la connaissance du potentiel minéral. Et c'est là-dessus que la MRC Manicouagan s'est posé des questions, à l'endroit notamment des parties nordiques, dont les monts Groulx, l'île René-Levasseur, considérant les éventuels potentiels miniers contenus à l'intérieur de ces sites-là.

1695

Nous sommes également très sensibles au développement de l'industrie touristique, à cause notamment de la route 389 qui conduit, qui est un lien pour nous interprovincial, qui relie le Labrador avec la province de Québec. Donc à notre sens, ça devrait être une route interprovinciale et ça devrait voire même être une route transcanadienne.

1700

Mais ça, évidemment, je vous ai dit tout à l'heure que c'est un niveau politique, la MRC, alors les revendications vont se faire à ce niveau-là, sur le plan politique.

1705

On s'attend donc, avec la présence de la route 389, que l'apport touristique va être majeur. D'ailleurs on a produit, en 1990, une carte qu'on a intitulée "Les reflets de Manicouagan", où on parle de ce qu'on appelle la route du Labrador, qui pourrait impliquer plusieurs provinces canadiennes, en visant une clientèle touristique américaine qui pourrait, via Matane, Baie-Comeau, rentrer dans le secteur territorial de l'arrière-pays et faire l'équivalent de la route de l'Alaska, si on peut dire, mais à l'échelle de l'est, la route du Labrador.

1710

Et dans notre analyse, on regardait que le secteur par exemple de Manic 5 et des monts Groulx, ce serait des territoires qui seraient particulièrement d'intérêt pour une clientèle touristique importante.

1715

Alors notre vision, au niveau de l'aménagement et du développement, concernant ces secteurs-là, elle est très importante. D'une part, on désirait connaître le potentiel forestier qu'il y avait dans ces secteurs-là, parce que chez nous, ça se traduit par des emplois directs et indirects qui sont importants, qui font que la Côte-Nord existe encore, ce sont ces entreprises-là, et également on voulait savoir, au niveau minier, quelles sont les possibilités.

1720

On regarde notre MRC voisine, nos MRC voisines, sauf peut-être la Haute-Côte-Nord, et c'est le potentiel minier qui fait que ces MRC là, ces municipalités-là sont encore vivantes aujourd'hui, parce qu'il y a de l'exploitation et de l'exploration minière.

1725

On a également la possibilité de développer l'aspect touristique et, par le fait même, la protection. Alors là, l'enjeu qui va être un peu compliqué pour les élus de Manicouagan, ça va être de concilier tous ces intérêts-là. Est-ce que c'est possible de regarder la possibilité de développer d'une façon intégrée l'ensemble des possibilités des sites qui peuvent se présenter dans ces secteurs-là.

1730

Nous, on pense que c'est tout à fait possible, on travaille avec des tables forestières, maintenant c'est constitué et on travaille assez bien avec ces entreprises-là, Kruger, Abitibi

Consolidated, et récemment Uniforêt, où est-ce que les gens sont en mesure de s'harmoniser, de s'entendre, de faire des concessions.

1735

Un peu comme disait tout à l'heure monsieur Picard, lorsqu'on fait la part des choses, bien, nous autres aussi, au niveau politique, les élus sont en mesure de faire la part des choses pour réaliser ce qui pourrait être le plus rentable chez nous.

1740

Et cette analyse-là, qui va être un peu compliquée dans le cas des monts Groulx, peut-être un peu moins pour la péninsule Memory, va constituer pour nous quand même un exercice important.

1745

Dans notre schéma d'aménagement, actuellement, ce secteur-là est identifié comme étant un secteur de forêt, donc exploitable. On a adopté cependant, en 1994 je crois, un règlement de contrôle intérimaire pour la portion des monts Groulx, dont les limites sont un petit peu plus grandes que celles qu'on nous montre à l'écran, et qui ne contient pas de zone évacuée au niveau du "claim" minier, en face de la péninsule Memory.

1750

Nous, ce qu'on faisait là-dedans, simplement, c'est qu'on identifiait un secteur dans notre territoire de MRC, où on demandait au ministère des Ressources naturelles de ne pas émettre d'autres droits de villégiature sur ces territoires-là.

1755

Et lorsqu'on avait des rencontres avec les bénéficiaires de CAAF qui travaillaient dans ces secteurs-là, particulièrement Uniforêt, on leur demandait de ne pas aller faire de l'exploitation forestière immédiatement dans ce secteur-là. Pour une raison bien simple, c'est qu'on voulait mettre en réserve ce territoire-là et l'analyser davantage.

1760

D'une part, on voulait connaître son potentiel minier exact, plus précis que ce qu'on a présentement, et également de voir, est-ce qu'on pourrait développer un parc.

1765

Et nous, quand on parle d'un parc, on parlait d'un parc provincial ou quelque chose se rapprochant d'un parc provincial, donc générateur d'emplois. On pensait à ce moment-là compenser via la présence d'un parc, donc du développement éventuellement d'établissements hôteliers situés dans le secteur, pour vendre cette particularité-là des monts Groulx, et créer ainsi un emploi intéressant, peut-être compensateur pour éventuellement les pertes au niveau du régime forestier.

1770

Et au niveau du régime minier, c'est là ce qui nous inquiète, c'est qu'est-ce qu'il y a en dessous des monts Groulx. Et ça, on l'a d'ailleurs noté, on va déposer d'ailleurs un mémoire en ce sens-là, où est-ce qu'on fait face à une problématique importante, au niveau minier, dans notre secteur, c'est qu'on n'a pas beaucoup de levés géologiques dans notre coin, et on connaît pas vraiment le sous-sol.

1775

Pour différentes raisons, le ministère, ou on n'a pas, nous autres aussi, je dirais, une culture minière comme en Abitibi, où les gens de l'Abitibi sont réputés être des gens qui sont

orientés beaucoup vers le secteur minier, alors que nous, ici, on est plutôt orienté vers le secteur forestier.

1780            Alors cette nouvelle réflexion-là, au niveau minier, amène les élus à se questionner sur la valeur des choix qu'on aura à faire au niveau du développement dans le nouveau schéma d'aménagement.

1785            On sait par exemple que le secteur forestier est, je dirais, en période de ralentissement, il y a pas vraiment beaucoup de développements qui se font, l'ensemble des attributions du territoire sont faites.

1790            Au niveau hydroélectrique, l'ensemble du harnachement des rivières, avec le projet de la Toulnostouc, est pratiquement complété. Ce que nous disait monsieur Caillé il y a quelques années, c'est qu'après le projet de la Toulnostouc, dans notre région, il y aurait peut-être plus grand-chose au niveau de développement industriel majeur.

1795            Les autres secteurs qui vont nous rester à examiner, ce serait, pour nous, le secteur minier qui pourrait représenter un élément important pour relancer l'économie, et éventuellement, le secteur de l'eau douce, parce qu'on en a beaucoup et de bonne qualité, mais encore là, on n'est pas certain de pouvoir exploiter cette richesse naturelle là.

1800            Les autres éléments, pour nous, sont considérés comme étant d'appoint ou secondaires, comme l'agriculture, les pêches commerciales, l'écotourisme, pour l'instant sont identifiés comme étant des secteurs de niveau, je dirais, inférieurs, toutes proportions gardées, si on compare ça à la présence des multinationales et des sociétés d'État, qui font que la Côte-Nord existe encore présentement, du moins dans des parties comme Baie-Comeau, Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre.

1805            Alors notre approche, à l'intérieur de ça, au niveau du schéma d'aménagement, c'est que certainement il y aura une orientation ou une délimitation particulière, dépendamment de ce qu'on pourrait nous annoncer du potentiel que recèle, sur le plan minier, le secteur des monts Groulx.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1810            Mais règle générale, je comprends, parce que vous avez fait référence à plusieurs éléments dans votre discours, par contre, j'ai cru comprendre qu'il y avait aussi une réceptivité par rapport au parc, un statut de parc qui était à définir également, comme on l'a entendu tantôt auprès de votre collègue.

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

1820            Tout à fait. D'ailleurs, on a adopté un règlement de contrôle intérimaire, c'est dans le but de protéger ce secteur-là, pour empêcher l'expansion de la villégiature, pour qu'éventuellement on puisse en faire un site touristique majeur.

Cependant, ce qui nous inquiète, c'est de savoir qu'est-ce qu'il y a au niveau minier, dans ce secteur-là.

1825 Vous comprendrez, je vous ai dit tout à l'heure que les MRC sont des entités politiques, c'est pas pour rien que je vous ai dit ça, c'est parce que si on regarde les situations actuellement comme la Gaspésie a vécu avec Murdochville, où est-ce qu'il y a des fermetures d'usines, de mines même, monsieur Picard l'a soulevé tout à l'heure, effectivement le problème de mines, à un moment donné ça ferme.

1830 Sauf que les réactions des gens, lorsqu'une telle situation se produit, c'est que les gens qui sont blâmés, lorsqu'il y a des événements comme ça qui se produisent, ce sont rarement les organismes régionaux responsables du développement, ce sont plutôt les élus municipaux d'abord, provinciaux et fédéraux par la suite. Alors on reproche à ces gens-là de ne pas s'être  
1835 suffisamment inquiétés du développement je dirais diversifié, pendant les périodes florissantes, pour finalement vivre une situation catastrophique qui fait qu'on est pris avec des problèmes sociaux, de fuite de population, etc., donc de perte d'économie.

1840 Alors l'importance pour la MRC, c'est de savoir qu'est-ce que ça vaut, au niveau de l'ensemble de ce potentiel, ce territoire-là. Et lorsqu'on connaîtra la valeur des potentiels, à ce moment-là il y a des choix qui vont pouvoir se faire de façon plus précise.

1845 Alors le secteur minier est particulièrement inquiétant, parce qu'on ne connaît pas vraiment la possibilité de ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre préoccupation est assez claire.

1850 Je voudrais m'assurer d'une chose, est-ce qu'on pourrait rentrer en communication avec la MRC Caniapiscou, on pourrait le faire immédiatement.

1855 Entre temps, je vous indiquerais, ainsi qu'à votre collègue de l'autre MRC, on va le faire aussi avec votre troisième collègue tantôt, mais toutes vos références aux schémas d'aménagement, règlements intérimaires, particulièrement sur la question de la protection, toutes les parties pertinentes, on vous demanderait de les déposer à la Commission, pour que la Commission en prenne note mais également pour que le public y ait accès. Donc l'information à laquelle vous avez référé, on compte sur vous pour déposer rapidement cette information-là auprès de la Commission.

1860 **PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Certainement.

1865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez rester là, on va revenir après l'intervention de la MRC Caniapiscou sur la question des projets régionaux et de l'ATR. Vous avez déjà abordé l'intérêt je dirais récréotouristique de la route du Labrador, on va l'aborder également avec le représentant de l'ATR et l'autre représentant de l'ATR, s'il y a un élément d'information à rajouter.

On me signale qu'on est en communication.

Oui madame?

1875

**PAR Mme SANDRA GAGNON:**

Oui.

1880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour, je suis Alain Cloutier du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Je vous indique qu'on est en séance de consultation publique, ici à Baie-Comeau, et on est aussi retransmis sur le webdiffusion, présentement.

1885

J'ai déjà dit que vous étiez la représentante de la MRC de Caniapiscou, et on aurait quelques questions concernant l'aménagement, en termes de schéma d'aménagement ou autrement.

1890

Je vais vous demander dans un premier temps de vous identifier, s'il vous plaît.

**PAR Mme SANDRA GAGNON:**

Pardon?

1895

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous voudriez vous identifier. Est-ce que vous m'entendez bien?

1900

**PAR Mme SANDRA GAGNON:**

Oui, c'est beau. Sandra Gagnon, de la MRC de Caniapiscou.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1905

Très bien.

Ma première question, tel qu'on vient de le demander à vos deux (2) collègues des autres MRC plus au sud, parce qu'il y a une partie du projet du mont Groulx qui est sur votre territoire...

1910 **PAR Mme SANDRA GAGNON:**

Oui.

1915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

... il y a également l'extrémité, si je me rappelle bien, du projet sur l'île René-Levasseur qui est également sur votre territoire, mais pourriez-vous nous indiquer qu'est-ce qui en est en termes de prévisions d'aménagement, du schéma d'aménagement actuel.

1920 Est-ce que vous êtes aussi en révision du schéma d'aménagement?

**PAR Mme SANDRA GAGNON:**

1925 Oui, suite aux consultations, on est en révision du schéma d'aménagement. C'est pas moi qui s'est occupée de la révision.

À l'origine, le projet, la proposition du schéma d'aménagement révisé qualifiait les monts Groulx d'un territoire d'intérêt écologique, mais je sais pas si ça a changé.

1930 Donc peut-être mettre votre question par écrit, et avec monsieur Morneau, qui s'est occupé de la révision, on va vérifier le tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1935 Très bien. Donc ce serait un zonage d'intérêt écologique, c'est ce que vous nous dites?

**PAR Mme SANDRA GAGNON:**

Oui.

1940

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1945 Ce qu'on va faire, madame Gagnon, c'est que dans un premier temps, peut-être vous demander directement, puisqu'on est en contact avec vous, vous allez faire le relais j'imagine avec monsieur Morneau, peut-être vérifier si c'est le cas, et de tout simplement nous déposer les extraits pertinents du schéma d'aménagement.

**PAR Mme SANDRA GAGNON:**

1950 OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'aurais peut-être une seconde question.

1955 Vous nous dites que vous êtes en révision du schéma, est-ce que vous savez à quelle étape de la révision vous êtes rendus?

**PAR Mme SANDRA GAGNON:**

1960 C'est vraiment pas moi qui s'est occupée du dossier, donc je suis vraiment pas en mesure de fournir les informations.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1965 Très bien. Il y a pas de gêne à avoir, madame, c'est mieux que vous nous disiez que vous êtes pas en possession de l'information que le contraire.

Je m'essaie avec une troisième: à votre connaissance, madame Gagnon, est-ce qu'au niveau de la MRC, les projets sont vus comme ayant une incidence en termes de développement touristique ou économique?

1970

**PAR Mme SANDRA GAGNON:**

J'ai aucune idée.

1975

**PAR LE PRÉSIDENT:**

À ce moment-là, ce qu'on va vous demander, c'est de transmettre nos questions auprès de monsieur Morneau, et on va attendre d'avoir l'information par écrit ou autrement de la part de la MRC Caniapiscau.

1980

Et s'il y a quelque chose, on va vous recontacter, monsieur Morneau probablement, pour aller chercher des points plus précis.

1985

**PAR Mme SANDRA GAGNON:**

Parfait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1990

Ça vous va?

**PAR Mme SANDRA GAGNON:**

1995

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous remercie.



2000 **PAR Mme SANDRA GAGNON:**

Merci, au revoir.

2005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au revoir.

2010 Je pense que tout le monde a compris qu'on va avoir certains éléments d'information, ils vont être déposés aussitôt qu'on va les avoir. Sinon, on va revenir à la charge pour aller les chercher.

J'aimerais immédiatement aborder la question, au niveau de l'ATR, avec monsieur Messier, et on complétera tantôt avec l'ATR voisine.

2015 Monsieur Messier, vous avez entendu tantôt le représentant de la MRC de Manicouagan qui a abordé l'élément des impacts économiques et touristiques de la route du Nord.

2020 La question, c'est celle que je viens de reposer à plusieurs reprises, mais quelle est, du point de vue de l'ATR, la position par rapport à ça.

Et si c'est le cas, est-ce que vous êtes à même de vous appuyer sur des études, comment c'est rendu le dossier, le poids des projets dans la vision régionale du tourisme.

Monsieur Messier.

2025 **PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

2030 Oui monsieur le Président, au niveau de l'ATR, il y a deux (2) orientations majeures qui concernent le développement touristique sur la région Manicouagan, soit l'axe maritime qui est la route des baleines, et puis l'axe TransQuébec-Labrador, qui est ce qu'on appelle aussi l'axe nordique.

2035 On s'aperçoit de plus en plus qu'il y a un intérêt grandissant vers les régions nordiques, et de là est apparu l'intérêt de faire un aménagement encadré de la route 389, sous le thème de la route TransQuébec-Labrador.

2040 Ce projet-là veut, en fait, mettre en valeur les particularités de la route sous toutes ses formes, soit culturelles, scientifiques, naturelles et autres. Et en fait, ce qui apparaissait comme l'élément majeur pour l'ATR Manicouagan, au niveau de ce projet-là, c'est la trilogie qui est formée du barrage Daniel-Johnson, du cratère de Manicouagan et de massif des monts Groulx.

Donc l'ATR a commencé en l'an 2000, a commencé à parler d'un projet de réserve mondiale de la biosphère. Ce projet-là, d'entrée de jeu, je voudrais juste clarifier les termes, bien

2045 que les termes soient confondants, réserve de la biodiversité, réserve de la biosphère, c'est deux (2) statuts qui sont très différents.

2050 Une réserve de la biosphère telle qu'on l'entend à l'ATR Manicouagan, et puis qu'elle est interprétée par l'UNESCO également, c'est une reconnaissance internationale des particularités de notre territoire. C'est dans le but donc de s'adjoindre cette reconnaissance-là que l'ATR Manicouagan poursuit son projet de développer la réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-monts Groulx.

2055 Donc afin d'apporter des éléments de précision à l'audience concernant un statut de réserve de la biosphère, et quels impacts un tel statut peut avoir sur une communauté, on a décidé de faire appel à un expert en la matière, monsieur Normand Gariépy.

2060 Monsieur Normand Gariépy est l'initiateur du projet de réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre, qui a eu l'approbation de l'UNESCO. C'est un monsieur qui détient donc l'expérience de la totalité de la démarche par laquelle on doit passer pour arriver à un tel statut, et il sera donc plus à même de nous apporter les éléments de réponses pertinents par rapport aux informations dont on aurait besoin pour s'éclaircir au niveau de ce statut-là.

2065 Aussi rajouter que le modèle sur lequel l'ATR Manicouagan calque, c'est le modèle de la réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre, étant donné que les deux (2) projets sont des initiatives régionales et que c'est donc issu d'une volonté d'un groupe d'organismes, de favoriser le développement en région par ce statut-là.

2070 J'aimerais donc qu'on invite monsieur Gariépy à faire une brève présentation sur l'expérience dont il dispose.

Et puis ensuite, si ce serait possible d'ajouter quelques éléments, pour faire le lien entre ces informations-là dont il va nous faire part et puis la position concrète de l'ATR Manicouagan, concernant le projet de réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-monts Groulx.

2075 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2080 On va certainement le faire, d'autant plus qu'on veut aussi comprendre comment s'inscrivent les projets gouvernementaux en fonction de ce projet-là. Pour un, ça implique de savoir, est-ce qu'une réserve de biosphère, ça peut comprendre d'autres types, entre autres nommément des aires protégées, d'autres types de protection également.

2085 Mais aussi, je reviens sur une partie de ma première question, juste avant de faire intervenir monsieur Gariépy, j'aimerais reprendre ma question: est-ce que pour vous, vous avez quantifié ou c'est encore purement qualitatif, l'impact des projets sur le plan récréotouristique.

Vous avez identifié un axe qui passe effectivement directement dans le secteur, est-ce que pour vous, c'est quelque chose qui peut être déterminant, est-ce que ça a un poids, est-ce que vous entendez – parce qu'on voit aussi dans les pamphlets, même à l'hôtel, il y a une section

2090 sur la route en question qui fait référence aux monts Groulx, il y a une autre section qui parle aussi des monts Groulx.

C'est quoi le poids que ça a pour vous, présentement, toute la question des projets présentés.

2095 **PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

Oui, monsieur le Président, le poids que ça a présentement, on peut l'évaluer d'une part par le nombre de touristes qui s'enregistrent au bureau d'enregistrement touristique et dont on connaît le nombre. Évidemment, c'est pas possible de savoir ensuite où ils se dirigent.

2100

Par contre on sait, selon les études d'Hydro-Québec, par rapport à l'affluence qu'elle connaît, l'affluence touristique que connaît le barrage Daniel-Johnson à chaque été, que c'est de l'ordre d'un peu plus de dix mille (10 000) touristes par année.

2105

Et puis étant donné qu'on connaît la provenance de ces gens-là, selon les études, on sait qu'il y a beaucoup de gens qui sont prêts à parcourir plus de six cents kilomètres (600 km) pour voir une installation hydroélectrique majeure.

2110

Et puis selon les sondages d'Hydro-Québec, on est à même de constater que l'intérêt qui pousse les touristes à se rendre jusque-là est compatible avec l'intérêt qu'ils auraient de poursuivre le voyage vers d'autres attraits d'ordre scientifique et naturel, écologique, qui se trouveraient plus loin sur le territoire.

2115

On a également fait la conception d'une carte de la route TransQuébec-Labrador, en partenariat avec d'autres organismes, dont Patrimoine Manicouagan, et puis cette carte-là, on la distribue je dirais pas à grande échelle, mais régulièrement.

2120

Donc on est à même de constater qu'il y a effectivement un intérêt réel pour des gens venant des États-Unis autant que du Québec et des autres provinces canadiennes, et même de l'Europe, à parcourir cette route-là dans le but d'en découvrir les attraits.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2125

Est-ce que dans votre évaluation, ça comprend, parce que vous nommez beaucoup de personnes qui vont au barrage de Manicouagan, donc vous pensez extensionner, un peu comme les gens essaient d'avoir des nuitées supplémentaires en développement touristique, j'imagine, on sait aussi par ailleurs, en vertu de l'information du ministère de l'Environnement, on parle de cinq cents (500) visiteurs par année dans les monts Groulx, surtout l'hiver, est-ce que la nature de la protection, parce que ce sera pas un territoire libre, c'est un territoire avec un statut de conservation particulier, dans certains cas même assez sévère, dans le cas de la réserve écologique, est-ce que pour vous, c'est un empêchement ou si ça peut être vu également comme un attrait au développement touristique.

2130

**PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

2135

Oui, monsieur le Président, c'est effectivement un attrait qu'il y ait des zones légalement désignées sur le territoire, et ça, ça se rapporte tout particulièrement au statut de réserve de la biosphère.

2140

Le statut de réserve de la biosphère n'implique pas comme tel de protection légale du territoire. Par contre, c'est une nécessité d'en avoir une pour avoir l'obtention du statut.

2145

C'est donc une condition incontournable par laquelle nous devons passer, afin d'atteindre notre objectif. Cette condition-là étant remplie par les réserves de biodiversité et en plus, l'espèce de mosaïque de zonage qu'on a dans la proposition du ministère de l'Environnement ajoute à la valeur des aires de conservation qu'on propose dans le projet de réserve de la biosphère Manicouagan-monts Groulx.

2150

C'est donc quelque chose qui est favorisant pour le développement du projet et donc pour le développement du tourisme dans la région Manicouagan.

2155

Il y a des nuances à apporter par rapport à la réglementation, dont l'ATR fera part dans son mémoire, à moins qu'une question soit posée. Mais grosso modo, c'est quelque chose de favorisant par rapport au développement dont on a l'objectif.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2160

Juste avant d'entendre la présentation de monsieur Gariépy, pour bien comprendre l'enjeu régional, le projet est élaboré avec qui, présentement? On croit comprendre que l'ATR est un peu chef de file dans le projet, est-ce que c'est exact?

**PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

2165

Tout à fait, l'ATR est chef de file, l'ATR a commencé à parler du projet, comme je vous disais, environ à l'an 2000.

2170

Deux (2) ans plus tard, soit en 2002, on a fait une rencontre de mise à niveau des connaissances et puis de présentation du projet. On a formé, à cette journée-là, un comité de concertation qui a pris le nom de Comité de concertation de la réserve de la biosphère Manicouagan-monts Groulx.

2175

Ce comité-là, un an plus tard, soit récemment, a été officiellement incorporé à titre d'organisme sans but lucratif et rassemble effectivement l'ATR Manicouagan, mais également la Société des Amis des monts Groulx, le Conseil de bande de Betsiamites, le Conseil régional en environnement de la Côte-Nord, la compagnie Kruger (Scierie Manic), Patrimoine Manicouagan, la Ville de Baie-Comeau, la MRC Manicouagan et le CLD Manicouagan.

2180 On est également officiellement supporté par l'expertise conseil du ministère de l'Environnement du Québec, du ministère des Ressources naturelles du Québec, de deux (2) réserves mondiales de la biosphère qu'il y a au Québec, soit celle du mont Saint-Hilaire et celle du lac Saint-Pierre, de la Chambre de commerce de Baie-Comeau, d'Hydro-Québec, de l'Union québécoise pour la conservation de la nature soit l'UQCN.

2185 Et puis on sait que l'ATR Duplessis, également, voit d'un très bon œil le développement du projet. Et il y a certains points spécifiques dans le projet qu'on veut développer en partenariat.

Donc le comité comme tel, le projet rassemble ces organismes-là que je viens de nommer.

2190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, on va revenir sur certains points tantôt.

2195 On va demander à monsieur Gariépy de se présenter. Oui, assoyez-vous, monsieur Gariépy.

**PAR M. NORMAND GARIÉPY:**

2200 J'aurais besoin d'un portable.

Bonjour, monsieur le Président!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2205 Oui, bonjour, monsieur Gariépy. On va procéder pour vous installer comme il faut, tout d'abord.

**PAR M. NORMAND GARIÉPY:**

2210 En attendant que le technicien installe le portable, j'ai déposé à la Commission un document qui présente la définition des réserves de la biosphère au Canada. Ce document a été préparé par l'Association canadienne des réserves de la biosphère.

2215 Je vais en résumer quelques éléments pour la compréhension des gens ici et par la suite, j'irai par une courte présentation, je vais essayer de la faire la plus courte possible, résumer dix (10) ans de ma vie dans un projet, qui va faire état de ce qu'est une réserve de biosphère au Canada, au Québec.

2220 Parce que comme vous avez dit et aussi comme ça a été senti dans la région du lac Saint-Pierre, c'est un concept assez flou dans la compréhension des gens.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2225            Peut-être nous indiquer, j'imagine que vous allez nous indiquer un peu l'approche, la démarche qui a été entreprise, de quelle façon ça fonctionnait.

**PAR M. NORMAND GARIÉPY:**

2230            Oui, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2235            Peut-être nous indiquer également si dans le cas du lac Saint-Pierre, c'est un coin que je connais un peu par mes origines, mais est-ce que – c'est parce que j'ai des petits messages qui se rajoutent dans le milieu de mon écran, c'est pour ça, que vous avez pas – est-ce que vous pouvez nous indiquer, je suis désolé, est-ce que vous pouvez nous indiquer aussi s'il y a d'autres types d'aires protégées aussi à l'intérieur, vous êtes familier, je pense?

2240            **PAR M. NORMAND GARIÉPY:**

                  Exactement, oui, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2245            OK, on vous écoute.

**PAR M. NORMAND GARIÉPY:**

2250            Donc le lac Saint-Pierre a été nommé, reconnu réserve mondiale le 9 novembre 2000.

                  Une réserve de biosphère au Canada est une zone choisie par un comité national, donc ici, c'est le comité MAB, ça veut dire Man and Biosphere ou L'homme et la biosphère, qui est sous l'égide de la Commission canadienne pour l'UNESCO, au Canada.

2255            Donc ce comité-là reçoit les propositions de mise en candidature et va les accompagner tout le long du processus, et va aussi, c'est lui qui est responsable de déposer la demande officielle à l'UNESCO, dans le cadre du programme L'homme et la biosphère.

2260            Le mot "biosphère", ici, excusez, le sens que donne l'UNESCO au mot "biosphère", c'est la sphère de vie, en fait la planète, n'est-ce pas, et le mot "réserve" signifie qu'il s'agit d'une zone importante du monde qui a été reconnue comme telle.

2265            Donc lorsque le mot, et contrairement à ce que nous, nord-américains, nous pouvons penser au mot "réserve", l'UNESCO l'applique plutôt sur un territoire d'exemple de développement durable ou de prise en charge. Donc c'est un territoire qui est réservé, si vous voulez, qui est d'exemple de développement durable.

2270 Les mots "réserve de la biosphère", ça signifie aussi une zone spéciale, un territoire, un endroit sur la planète où les gens font la démonstration de meilleure approche de la conservation et de l'utilisation durable des ressources.

2275 Donc ce qu'on prétend par la recherche de ce titre-là, en fait ce que le lac Saint-Pierre prétend par la recherche de ce titre-là, c'est qu'il est fermement convaincu qu'il va apporter des approches innovatrices de développement durable sur son territoire. C'est vraiment, ce qui sous-entend tout ça, c'est peut-être prétentieux un peu, mais c'est, si vous voulez, l'objectif ultime, c'est exactement ça.

2280 Clarifier aussi pour les usages. L'autorité sur l'utilisation des terres et des eaux, ou sur la planification, on entendait parler tantôt les MRC, n'est aucunement changée au Canada sur un territoire de réserve de biosphère.

2285 Les compétences gouvernementales et les droits privés, et je vous expliquerai un peu les particularités du lac Saint-Pierre, demeurent telles qu'elles sont, c'est-à-dire on ne change pas la tenure, on ne change pas l'application.

2290 Par contre, ce que je peux ajouter, au Canada, la désignation d'un territoire de réserve de biosphère n'est pas telle que les réserves écologiques ou les réserves de biodiversité, découlant d'une loi, donc si vous voulez, très simplement ou de façon simpliste, c'est simplement un "spot light" qui est allumé, qui dit, bon, sur la planète, il y a ce coin de la terre là qui veut entreprendre des démarches de développement durable innovatrices.

Donc ça ne change pas la tenure, ça ne change pas l'application des règlements; les MRC demeurent ce qu'elles sont, les propriétaires privés demeurent ce qu'ils sont.

2295 Et le document qui a été déposé, provenant de l'Association canadienne des réserves de biosphère, est beaucoup plus complet, là, mais je vais aller plus dans l'application, ça va être plus facile, si vous voulez, comme compréhension.

2300 Pour ceux qui connaissent pas le territoire, bien, c'est vingt (20) municipalités qui bordent un élargissement naturel du fleuve Saint-Laurent. Directement impliquées dans le territoire, c'est quatre (4) régions administratives au Québec. C'est aussi quatre (4) territoires de MRC.

2305 C'est, ajouté à ça, parce qu'il y a des zones qu'il faut déterminer sur un territoire de réserve de biosphère, c'est, ajouté à ça, une toute petite agglomération qui est Trois-Rivières, cent mille (100 000) de population, et Bécancour.

Donc c'est un territoire qui implique, dans son projet, environ deux cent mille (200 000) de population et je vous ai expliqué l'implication géopolitique, si vous voulez, de ce territoire-là.

2310 C'est aussi un archipel, le plus important du Saint-Laurent, cent trois (103) îles, dont une possède un titre de réserve faunique, c'est l'héronnière la plus importante en Amérique du Nord, et c'est ce que monsieur Messier disait tantôt, c'est une obligation de posséder sur le territoire de

réserve de biosphère au moins un territoire à désignation contrôlée, telle que la réserve de biodiversité pourrait être un élément essentiel.

2315

Autre zonage, on appelle ça une zone tampon, c'est-à-dire qu'il faut avoir des territoires, à l'intérieur du territoire de réserve de biosphère, où les usages sont contrôlés. Donc dans votre zonage que je comprenais tantôt, vous avez une réserve écologique et d'autres zonages, donc vous viendrez rendre si vous voulez applicable le principe de réserve de biosphère à la deuxième zone, la zone tampon.

2320

Et après ça, on appelle ça, il y a différents termes, mais on pourrait appeler simplement, au Canada, c'est une zone de coopération, donc tous les milieux habités et autres, qui se trouvent dans un périmètre qu'on détermine, parce qu'on peut y déterminer le territoire qu'on veut bien, la superficie qu'on veut bien, on peut inclure routes – nous, on a même eu l'audace d'inclure, et ça a fait bien rire les gens de l'UNESCO, on a eu l'audace d'inclure un milieu industriel qui était le pire pollueur du fleuve Saint-Laurent, Sorel-Tracy, j'y habite, donc ça me gêne pas de la dire, mais qui ont pris un virage vraiment vert, et c'est là un aspect innovateur, si vous voulez, de notre territoire réserve de biosphère, ça a été d'inclure ce territoire-là qui était taxé de pire pollueur, qui a fait un virage vert et qui, aujourd'hui, est un partenaire important, financier, dans la mise en place de la réserve de biosphère.

2325

2330

Je peux poursuivre! Donc là, je voulais juste vous situer que ça se situe entre Montréal et Québec. On voit l'élargissement naturel du fleuve Saint-Laurent, un archipel de cent trois (103) îles. Un territoire qui a à peine cent kilomètres (100 km) de long, à peu près. Ah oui, la superficie totale, c'est quatre cent quatre-vingts kilomètres carrés (480 km<sup>2</sup>) de territoire qui est identifié comme territoire de réserve de la biosphère.

2335

Par contre, s'est ajoutée à ça, et c'est encore une fantaisie du lac Saint-Pierre, on a rajouté une quatrième zone, on aurait pu en rajouter à l'infini, si vous voulez, mais on a mis une zone qui s'appelle la zone d'influence. On prétend que la conservation, le développement, l'étude, l'analyse, la prise en charge de ce territoire-là va influencer bien au-delà du périmètre de quatre cent quatre-vingts kilomètres carrés (480 km<sup>2</sup>).

2340

Donc on a ajouté une zone d'influence, naturellement qui s'arrête bien avant Lachine, mais qui, en tout cas, on dit à l'arrière-pays, si on veut être correct, là. Parce que la zone d'influence, on ne l'a pas limitée, c'est pour ça que je parle un peu de...

2345

Très rapidement, les caractéristiques écologiques, c'est essentiel d'avoir un portrait le plus exact possible de son territoire de réserve de biosphère. On a été évidemment privilégié, au lac Saint-Pierre, les gens de la FAPAQ peuvent en témoigner, monsieur Gaudreau peut en témoigner, on a eu la présence de tous les ministères concernés, autant fédéraux que provinciaux, pour analyser, étudier ce territoire-là.

2350

Donc très rapidement, on est la plus importante plaine d'inondation du Saint-Laurent, on possède cinquante pour cent (50 %) de tous les milieux humides du Saint-Laurent, et puis ça, je tiens souvent à attirer l'attention là-dessus, on sait que le fleuve Saint-Laurent, on est encore ici,

2355



2360

c'est mille huit cents kilomètres (1800 km) de long, nous c'est à peine cent kilomètres (100 km), et on possède cinquante pour cent (50 %) des milieux humides. Donc de là l'importance de ce lac-là.

2365

C'est un territoire qui a été demeuré à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) naturel, mais pourtant, il y a une voie de navigation qui le traverse, et c'est une autoroute, c'est cinq mille (5000) navires qui le fréquentent annuellement, et il faut qu'ils reviennent pour la plupart, parce que ça débouche pas à l'autre bout.

2370

Et exemple, par exemple, en fait d'exemple innovateur si vous voulez de prise en charge, on a démontré, avec des études, et puis la collaboration de tous les ministères concernés, que le passage des navires amenait une incidence d'érosion très sévère sur – principalement dans le secteur des îles, l'archipel du lac Saint-Pierre. Il y avait une érosion d'un mètre (1 m), même, à certains endroits, par année. Donc si on cumule l'arrivée de la voie de navigation, il y a des îles qui ont perdu des kilomètres, depuis l'arrivée.

2375

On a fait cette preuve-là, on a sensibilisé l'industrie maritime et de là l'innovation, c'est que l'industrie maritime, de façon volontaire, s'est obligée à appliquer une réglementation qui limite la vitesse des navires. Donc ils ont pas attendu que la Garde côtière prenne en charge la problématique, ils ont imposé à tous les navires qui passent là, à l'entrée de l'archipel jusqu'à la sortie, jusqu'à une quinzaine de kilomètres plus loin, de ralentir la vitesse à un point tel qu'il y a presque plus de vagues comparativement à avant où il y avait une incidence d'érosion.

2380

Donc c'est cet exemple-là qui a été réalisé en 2001, nous on a eu le titre en 2000, en 2001, a fait le tour de la planète, ça a été cité en exemple dans beaucoup beaucoup de documentation, parce que l'UNESCO était bien fière de voir qu'on innovait, si vous voulez, dans l'application d'une prise en charge.

2385

Peut-être insister un petit peu sur le lac Saint-Pierre, c'est les plus importants gestes de conservation des quinze (15) dernières années au Québec. C'est quinze millions (15 M\$) et même aujourd'hui, c'est peut-être dix-huit millions (18 M\$) qui a été investi, mais principalement dans la conservation des milieux humides en lien avec la sauvagine, le canard. On est quand même l'endroit le plus important, la halte migratoire la plus importante de la sauvagine.

2390

Donc je peux poursuivre, je vais aller plus dans l'application de ce qui vous intéresse, là, le territoire.

2395

Autres encore quelques caractéristiques, deux cent quatre-vingt-huit (288) espèces d'oiseaux, cent seize (116) sont considérées comme nicheuses. Une petite fierté régionale, une seule île, qui est l'île du Moine, meilleur site ornithologique de tout l'est du Canada, cent treize (113) espèces d'oiseaux sur une seule île qui a à peine huit-dix kilomètres (8 km-10 km) de long, assez faramineux comme caractéristique.

2400

Le poisson, soixante-dix-neuf (79) espèces de poissons, mais comme quoi le bonheur est pas parfait partout, dans la gestion du poisson, bien, problématique entre la pêche sportive et la pêche commerciale, on connaît tout le débat présentement avec la pêche commerciale.

2405 Chez-nous, au lac Saint-Pierre, c'est quand même un des derniers bastions en eau douce de pêche commerciale, mais ce qu'on veut mettre en place, et on a fait la demande officiellement, dernièrement, à la FAPAQ et puis au MAPAQ, le ministère de l'Agriculture, c'est de mettre un comité de concertation pour trouver une solution un peu plus équitable envers le partage de la ressource, mais aussi de conservation des usages, parce que les réserves de biosphère, ça donne comme principal défi la conservation des usages et de la biodiversité.

2410

Donc pour vous faire comprendre le chemin parcouru, 92-93, ça a été l'initiative de la réflexion, un peu ce qu'on entend ici à l'ATR. En 1994, on a créé une organisation, ce qui vient de se produire, ce que vous avez entendu tantôt.

2415 On a participé ensuite à un vaste projet du gouvernement du Québec, en 1996, l'Écosommet. On a été priorisé, à cette époque-là, à toutes les régions autour du lac Saint-Pierre comme projet porteur et même, on a eu, au niveau provincial, ça se passait à Montréal, on est arrivé deuxième comme projet porteur en développement durable.

2420 98-99, bon, on a rédigé des documents, faire comprendre un peu la tâche, bien, c'est un questionnaire, au départ, d'environ une quarantaine de pages mais qui, une fois livré, comportait cent seize (116) pages et mille (1000) pages d'annexes. Donc bonne chance à tout le monde, ceux qui veulent relever le défi, c'est pas une petite job.

2425 Par contre, la fierté est là. Novembre 2000, obtention de titre, et puis juin, bien, un gros party où tout le monde a été convié.

2430 On a mis en place une coopérative de solidarité de la réserve de biosphère, c'est un organisme, vous allez voir son mandat tantôt, qui veut faire la promotion de ça mais aussi mettre en place les grands objectifs d'une réserve de biosphère. Donc on voit rapidement, ça s'étale sur deux (2) ans, c'est sûr que c'est plus facile après ça de bouger quand le titre est arrivé, donc en juin 2001, on a mis en place cette coopérative-là.

2435 Le mandat de la coopérative, bien, dans un concept de développement durable, c'est comme je vous disais, pour la pérennité des usages, en concertation avec le milieu, c'est sur une base volontaire, il faut comprendre qu'on n'a pas de statut légal, donc l'enjeu, c'est de faire participer le plus de gens possible à la mise en place.

2440 Donc le mandat, c'est ça, c'est mise en marché de l'exemple de développement durable, organisation de vente et forfait, développement de produit écotouristique, je vais vous expliquer tantôt pourquoi on a privilégié ça, et suivi et application des trois (3) fonctions de la réserve de biosphère.

2445 Les fonctions, bien, c'est important de comprendre, les réserves de biosphère ont une fonction de conservation, une fonction de développement et une fonction d'appui logistique. L'appui logistique, bien, c'est tout ce qu'on peut penser comme analyses, études, s'obliger, avant de poser un geste de développement, de bien saisir l'impact que ça peut avoir sur le milieu.

2450 Et de la même façon, la conservation, vous le faites l'exercice ici, vous posez un geste de conservation, donc vous réfléchissez, vous analysez les impacts que ça peut avoir.

2455 Aussi, bien comprendre que la conservation peut nuire au développement mais aussi le développement peut nuire à la conservation. Donc il faut vraiment analyser bien à fond les impacts des deux (2) fonctions premières, pour comprendre le but, pour arriver à nos fins.

2460 Nous, ce qu'on a choisi, c'est le développement écotouristique. Je vous ai dit tantôt qu'on était, en conservation, bien outillé, on a, oui, un refuge faunique où on retrouve la héronnière la plus importante en Amérique du Nord, on a aussi un sanctuaire d'oiseaux, sur la propriété de la Défense nationale, et on a beaucoup de gestes de conservation, au-delà de dix-huit millions (18 M\$) qui ont été investis.

2465 Donc on s'est dit, la conservation, il faut la poursuivre mais elle est bien en place. On va se préoccuper maintenant du développement, puis qu'on trouvait aussi que, bon, le développement, ça a été fait sans planification et comment on pouvait amener une forme de développement qui était souhaitable avec l'arrivée du site, on a choisi l'écotourisme.

2470 L'écotourisme, bien, je pense que j'ai pas tellement besoin d'élaborer là-dessus, il reste quand même que si on applique un principe écotouristique, on est obligé de faire attention à quel type de développement, quel type d'activités, et même si on applique, comme je vous ai dit tantôt, la préoccupation d'une des plus grandes fonctions de la réserve de biosphère, la fonction de conservation, bien, on réfléchit là-dessus.

2475 Donc on a arrêté le développement écotouristique comme une priorité au lac Saint-Pierre. Pourquoi on a choisi ça, bien, c'était un peu cohérent avec toute la continuité et puis l'effort des gestes de conservation qu'il y a eus au lac Saint-Pierre.

2480 C'est dû aussi à l'engagement des autorités politiques, parce qu'on a eu, très rapidement, les MRC, les élus de tous les niveaux, fédéraux, provinciaux, ont adhéré à ce concept-là et aussi, il y a eu beaucoup d'acquisitions pour conserver le territoire, mais on permet encore la chasse, la pêche, et au contraire, on veut les valoriser.

Donc c'est encore cohérent avec le choix de développement écotouristique.

2485 Je vais sauter par-dessus la définition d'écotourisme.

On a participé au Sommet d'écotourisme qui a eu lieu à Québec l'an passé, on a été bien fier d'avoir la chance, lors de la réunion de toute l'Europe, de toutes les réserves de biosphère qui

2490 se tenaient dans le cadre de l'Écosommet, dans le cadre du Sommet écotouristique, d'être cité en exemple et puis de faire ressortir nos particularités.

Et là, on arrive avec une commande, et ça vient exactement dans le but, si vous voulez, de bien s'outiller, on a commandé un plan directeur de développement. On voit les partenaires qui sont là.

2495 Fait à noter, oui, c'est bien normal qu'il y avait des CLD, des SADC, des ministères à vocation, mais il y a aussi important de penser que des multinationales qui utilisent le fleuve, qui sont un peu comme ici, c'est la forêt, chez nous c'est l'eau, donc qu'il y ait des multinationales qui sont partenaires de notre réflexion.

2500 C'est une étude qui vient à toutes fins pratiques d'être terminée, c'est une étude qui a coûté au-delà de deux cent mille dollars (200 000 \$), qui a pris jusqu'à maintenant presque deux (2) ans, qui fait – je vais rapidement vous dire ce qu'elle contient, mais qui est essentielle pour la planification de la mise en place de la réserve de biosphère.

2505 Et ça nous amène à bien comprendre ce que c'est, une réserve de biosphère, comme je vous ai dit tantôt, il faut comprendre que ça ne contraint pas l'usage, au contraire, ça devrait l'ordonner et nous, on l'a mis en lien, mais c'est un peu normal, avec les usages de l'eau.

2510 Et pour y arriver, bien, on a fait un inventaire assez exhaustif de tous les habitats, les ressources fauniques et leur exploitation, sur le territoire.

Donc je vais vous passer la nomenclature qui suit.

2515 Et aussi, on a fait un usage, une nomenclature, une étude approfondie de tous les usages de l'eau. Donc je vous ai parlé tantôt de la navigation maritime, bien chez vous, ce serait peut-être, le pendant, ce serait peut-être la coupe forestière qu'il faudrait que vous réfléchissiez face à une conservation de votre territoire et sur un type de réserve de biosphère, quel type de coupes forestières que vous souhaitez, et puis un peu comme chez nous, on a conscientisé l'industrie maritime et puis on est bien fier de leur partenariat.

2520 Mais il y aussi dans la navigation de plaisance qu'il faut questionner. C'est la Mecque des plaisanciers, l'été, au lac Saint-Pierre, donc on s'en va sur la place publique pour questionner, pour demander aux gens, volontairement encore là, il faut comprendre qu'on est toujours sur un volontarisme, sur un territoire de réserve de biosphère.

2525 Et on parle aussi de la chasse et de la pêche, on parle d'utilisation des sols. On est en pourparlers avec le ministère de l'Agriculture pour mettre une table de réflexion sur ce que l'agriculture peut se questionner sur ses pratiques au lac Saint-Pierre dans le cadre de l'obtention d'un titre de réserve de biosphère.

2530 Aussi, bien, les coupes de bois, il faut comprendre qu'on est en terres privées, on n'est pas en terres publiques, le bois qui est à couper est presque en totalité en terres privées, donc il

2535 faut se concerter et puis faire comprendre aux gens qu'il y a peut-être une importance à conserver leur boisée, et puis ça, je pense que c'est acquis aussi.

2540 Après ça, on tombe dans les ressources culturelles, donc on parle de la chasse et de la pêche comme une activité patrimoniale, et là, on arrive dans le débat, qui a souvent le privilège sur l'un ou sur l'autre.

Mais je vous dirais que sur un territoire de réserve de biosphère, l'enjeu, c'est d'être équitable envers tous et puis de reconnaître les usages de chacun, en lien avec une conservation et puis un développement durable de ce territoire-là.

2545 Patrimoine autochtone, on a une réserve indienne qui est signataire de notre entente, et c'est essentiel, monsieur Picard est parti, mais je dirais que si les Autochtones sont pas là, oubliez ça, vous perdez votre temps de vous adresser à l'UNESCO.

2550 Et nous, on voulait commencer d'avoir leur accord et ils sont partenaires dans notre développement, dans le plan directeur qui va être déposé. Moi, j'appelle ça une consultation élargie.

Sur leur territoire, il y a des particularités propres à eux, dont ils vont prendre en charge certains volets du développement, et on va les accompagner.

2555 Patrimoine maritime, industriel, bon, je vous ai parlé tantôt de la pollution. Et aussi l'arrière-pays.

2560 C'est que vous comprendrez qu'un peu comme, et puis là, je veux pas embarquer dans un débat, mais un peu comme la réserve écologique proposée à plus haut que Baie-Comeau, bien, je pense pas qu'on aurait une brillante idée d'aller construire un Hilton là, en tout cas moi, il me semble, c'est un peu comme chez nous, je pense pas qu'on va aller construire un Hilton à côté de l'héronnière, en tout cas, Normand Gariépy serait pas d'accord avec ça et je pense que la collectivité aussi. Donc c'est l'arrière-pays qui vient nous soutenir.

2565 Donc c'est ça, il faut tisser des liens et faire comprendre aux MRC qu'il y a un arrière-pays qui attend le développement d'un milieu protégé, écologique, et important.

2570 Donc finalement, le projet qui est proposé sur la table, il va être débattu. Ce n'est pas un projet, comment je pourrais dire, qui va être imposé, au contraire, le plan directeur, on l'a conçu de façon flexible, consultation et par territoire. Autrement dit, on ne voudrait pas qu'une section du lac vienne intervenir sur le développement d'un autre secteur du lac, donc on veut donner la parole à tout le monde, mais dans leur sphère d'activité reconnue.

2575 Donc le projet est conçu dans l'aspect de la préservation des habitats, et l'objectif, en tout cas, la conservation est là, on en est convaincu.

2580 Mais ce qu'on veut aussi faire reconnaître, c'est que ça doit contribuer à la préservation des zones naturelles, mais aussi contribuer au développement régional, donc le mariage parfait entre écologie-économie. Et puis souvent, c'est pas évident, mais c'est le défi qu'on se pose.

Donc j'ai fini la présentation.

2585 Je vous dirais que le plan directeur, ce qu'il veut, c'est favoriser la conservation, le développement et l'appui scientifique de cet exemple de développement durable pour la pérennité des usages et de la biodiversité en concertation avec le milieu.

Mais ça, c'est le monde parfait, mais on souhaite qu'on va être là.

2590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2595 Monsieur Gariépy, une première question, je dois dire que vous avez répondu à plusieurs des questions que la Commission se posait, j'imagine que c'est la même chose pour les gens aussi, quand vous faites référence à un certain mariage, et on croit comprendre que la vocation d'être un attrait touristique, récréotouristique, écotouristique, a une fonction bien particulière, c'est indispensable dans le cadre de votre projet, est-il trop tôt pour vous demander si vous avez évalué cet apport-là, au niveau régional.

2600 **PAR M. NORMAND GARIÉPY:**

Dans le plan directeur, il y a des chiffres qui sont avancés avec certains axes de développement écotouristique. C'est-à-dire que je vous explique!

2605 Si on privilégie uniquement au lac Saint-Pierre, en bordure du lac, du kayak et du canot, ça n'a pas le même impact que si on privilégierait, je le sais pas moi, une forme de produit écotouristique mais plus produit de masse. Un peu comme on vient voir les baleines, il y a deux cent mille (200 000) personnes qui viennent voir les baleines, bien, si on enlèverait ce produit-là dans votre coin, je pense qu'on aurait de la difficulté à retrouver deux cent mille (200 000) kayakistes, ce serait difficile.

2610 Donc un peu dans le même sens, nous, il y a des axes qui sont identifiés et ça peut être de l'ordre au minimum d'un million de dollars (1 M\$) de retombées économiques, le développement, et ça peut aller jusqu'à vingt millions (20 M\$), dépendamment des secteurs et de l'appui qu'ils vont y donner.

2615  
2620 Donc si on parle d'infrastructure, je vous donne un exemple, il y a une proposition, mais est-ce qu'elle va être retenue, c'est un sentier pédestre qui ferait tout le tour du lac Saint-Pierre, pas nécessairement les deux (2) pieds dans l'eau mais à une certaine distance, peut-être surélevé à certains endroits, où les gens pourraient – et en bordure de ça, auraient la possibilité, tout près, dans l'arrière-pays, bon, avoir des "beds", des gîtes, des hôtels champêtres.

Donc si on maille tout ça, on arrive avec un chiffre, là, qui est encore assez intéressant. Et ça a pas été retenu d'aller intervenir sur le milieu naturel d'infrastructure lourde; au contraire, le plan directeur propose, et je souhaite bien que ce soit retenu, d'aucune infrastructure dans le secteur des îles, les cent trois (103) îles.

2625

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais il demeure quand même, si j'ai bien compris, que le logo de réserve de biosphère demeure comme une plate-forme, en termes d'attrait récréotouristique surtout?

2630

**PAR M. NORMAND GARIÉPY:**

C'est un prétexte, oui, on peut...

2635

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans un cadre de développement durable, vous l'avez bien expliqué.

2640

**PAR M. NORMAND GARIÉPY:**

Oui, c'est ça.

C'est un prétexte, c'est-à-dire que si – je vous donne un exemple. Si on veut avoir un produit récréotouristique cohérent, on doit faire notre ménage dans la plaisance, parce que qui est anarchique comme je disais tantôt, il y a beaucoup de plaisanciers qui se retrouvent là, les vitesses sont pas contrôlées, la grosseur des embarcations est pas contrôlée, donc le plan directeur amène cette préoccupation-là.

2645

Mais amène aussi une préoccupation, comme je vous ai montré tantôt, souligné, l'agriculture. Donc est-ce que sur le territoire de la réserve de biosphère, on peut poser un geste plus grand que partout au Québec en faveur d'une agriculture durable.

2650

La voie maritime est un exemple. Quand on a interpellé les navires, est-ce qu'on peut, sur un territoire de biosphère, poser un geste encore plus grand. Et tout ça, si c'est bien ordonné, fait partie des attraits. C'est-à-dire que le monde en général, la planète pourrait, pas tout en même temps, mais s'y retrouver et regarder ces exemples-là.

2655

Quand on dit, promotion de cet exemple de développement durable là, bien, on est prétentieux mais on souhaite que ça ordonne tout ça. Ça ne se limite pas à un développement écotouristique, mais ce qui est le prétexte à faire venir des gens, nous on pense que c'est tout cet exemple de développement durable là par l'écotourisme. Donc c'est large.

2660

Un autre exemple, tiens! La commission scolaire est en train de mettre en place, et ça s'est fait cette année, une formation adressée au milieu primaire, vraiment pour sensibiliser les écoliers sur le territoire de la réserve de biosphère à toute l'approche de développement durable

2665

2670 qu'on peut mettre en place, parce que là-dedans, il y a des enfants d'agriculteurs, il y a des enfants de journaliers qui travaillent dans les usines, il y a des enfants de plaisanciers, donc tout ce message-là commence à passer, sur le territoire de la réserve de biosphère, par, présentement, par la Commission scolaire de Sorel-Tracy. Mais qui, elle, a élaboré une espèce de programme et veut le distribuer après ça autour du lac.

2675 Je peux vous dire que oui, nous, on a choisi de faire connaître cet axe de développement là par l'écotourisme, mais c'est beaucoup plus que ça. Si on veut vraiment rencontrer les grands concepts de l'UNESCO, ça touche à toutes les sphères d'activités sur le territoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2680 Demeurez avec nous s'il vous plaît.

Je poserais une première question auprès du ministère de l'Environnement.

2685 Compte tenu de ce qu'on a entendu des explications mais compte tenu également du fait que vous avez déjà été associés au projet, je pense à monsieur Gaudreau qui a été nommé comme tel, est-ce qu'il y a lieu de croire que les projets présentés par le ministère de l'Environnement sont des projets qui semblent tout à fait compatibles dans un réseau qui comprendrait une réserve de biosphère, advenant l'éventualité où le projet poursuive son chemin et deviendrait agréé.

2690 **PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

2695 Alors certainement, compte tenu d'une part que les deux (2), la réserve écologique Louis-Babel, le projet de réserve écologique aux monts Groulx, les deux (2) réserves de biodiversité constituent certainement des éléments forts d'une proposition de réserve de la biosphère.

Deuxièmement, compte tenu de l'approche conservation qui implique, dans le cas des deux (2) réserves de biodiversité, le maintien d'usages mais qui fait appel à des comportements différents de la population, est aussi un des éléments qui, à mon sens, contribue largement à amener un statut de réserve de biosphère sur un territoire plus vaste.

2700 Notre volonté de mettre en place ce conseil de conservation, pour harmoniser l'ensemble du développement à l'extérieur de ces réserves de biodiversité, en prenant appui sur l'apport à la fois environnemental, social et économique que peuvent apporter les aires de conservation, constitue aussi, selon nous, des éléments positifs en faveur d'une reconnaissance internationale.

2705 Mais comme disait monsieur Gariépy, cette reconnaissance-là, elle est rien par rapport aux obligations internationales qu'on se fait de gérer l'ensemble du territoire sous la réserve de biosphère.

2710 Et on pense que nos statuts peuvent être aidants dans ce sens-là.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Gaudreau.

2715

Revenir auprès de l'ATR, et on verra également avec votre collègue, est-ce que monsieur Mercier, de l'ATR Duplessis, est toujours avec nous, oui, peut-être vous joindre à l'équipe à l'avant.

2720

Monsieur Messier, vous nous avez expliqué, vous êtes au tout début des étapes encore, on croit comprendre qu'il y a une volonté assez forte de continuer dans ce sens-là le projet, j'imagine que c'est une source d'inspiration, l'exemple qu'on entend, c'est de la façon aussi que vous l'avez présenté tantôt.

2725

C'est quoi les prochaines étapes pour vous, en fonction des projets présentés par le ministère de l'Environnement?

**PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

2730

Effectivement, comme monsieur Gaudreau le spécifiait, les statuts de réserve de la biodiversité sont un élément fort intéressant dans le projet.

2735

Les prochaines étapes sont surtout au niveau de la stimulation du développement durable et puis au niveau de la promotion de l'écotourisme, et également au niveau de l'acquisition de connaissance.

2740

Je vas aller dans des exemples précis. Le projet de réserve de biosphère compte évidemment faire le développement de l'écotourisme, et puis c'est certain qu'on va déposer un mémoire, dans un premier temps, et puis analyser la position du ministère de l'Environnement pour développer plus spécifiquement les orientations écotouristiques.

2745

Au niveau éducation et recherche, on veut favoriser la recherche à l'intérieur du territoire, on constate nous également qu'il y a une lacune à ce niveau-là. On est en train et on va continuer de regarder au niveau des universités pour des partenariats, des gens qui seraient intéressés à faire des études sur le territoire. On a déjà certaines ouvertures au niveau de l'UQAR, l'Université du Québec à Rimouski, on va également regarder au niveau du cégep de Baie-Comeau s'il y a de l'intérêt à ce niveau-là. Donc au niveau éducation, recherche, c'est ce qui est prévu.

2750

Et puis au niveau développement durable, on est évidemment aux premières étapes mais on continue la recherche de partenariat, la recherche d'entente avec les divers utilisateurs, notamment industriels, du milieu.

2755

Celui qui était à notre sens le plus concerné, c'était la compagnie Kruger (Scierie Manic), qui siège actuellement sur le comité, donc on est en bonne voie de concertation avec cet organisme-là. On siège également sur la Table de concertation Kruger.

On vise de faire à peu près le même principe pour les autres industriels en cause, notamment au niveau des mines et effectivement, de la foresterie.

2760 Mais comme je vous disais, on est au début et puis on est encore à l'étape de regarder de quelle façon avoir accès à des tables de concertation ou des partenariats avec ces organismes-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2765

Merci.

Je vais m'adresser à votre collègue de l'ATR Duplessis, monsieur Mercier.

2770 On a entendu tantôt votre collègue qui nous faisait référence au fait que vous étiez membre également, que votre organisation est membre du comité pour la réserve de biosphère, est-ce que – ce n'est pas le cas? Monsieur Messier.

**PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

2775

Non, pour une précision, les membres que j'ai nommés, la première série de membres que j'ai nommés, je les répéterai selon votre demande, siègent sur le comité. Il y a également la deuxième série de gens que j'ai nommés qui supportent par leur expertise conseil.

2780 Maintenant, l'appui de l'ATR Duplessis est encore un peu plus vague que ça. Ce qui nous a été mentionné, c'est qu'ils voyaient d'un très bon œil le projet de réserve de la biosphère mais on n'a pas d'appui écrit, officiel. C'est ça la situation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2785

OK. J'avais extrapolé votre position, je vous remercie de faire la correction, c'est important.

2790 Monsieur Mercier, juste avant de parler de réserve de biosphère, qu'en est-il à votre point de vue, à l'ATR de la région de Sept-Îles, des projets présentés. Est-ce que pour vous, ça peut avoir un lien pour attirer plus de touristes dans la région, dans la vaste région de la Côte-Nord, qui comprend deux (2) gros pôles, entre autres?

**PAR M. SYLVAIN MERCIER:**

2795

Bien définitivement, ça peut aider pour le développement touristique.

2800 En fait, il faut comprendre que l'ATR de Duplessis, ça comprend aussi la MRC de Caniapiscau, alors notre lien direct, pour – par exemple moi, je viens de Fermont, notre lien est avec Manicouagan. Alors les gens vont d'abord passer par Baie-Comeau pour venir ensuite

passer par la réserve de biodiversité projetée des monts Groulx et de l'Île René-Levasseur pour continuer vers Fermont.

2805 Alors ce qui concerne surtout l'ATR de Duplessis, c'est du côté de Fermont. Et puis c'est sûr que du côté de Fermont, on voit ça d'un bon œil.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2810 OK, parce que c'était ça l'interrogation, c'était par rapport à l'intérêt de Sept-Îles, mais je pense que votre réponse permet de comprendre quel est votre rôle dans le dossier.

2815 À ce moment-là, je soulève le point que monsieur Messier – on a monsieur Messier et monsieur Mercier, je vais essayer de pas trop me tromper – de monsieur Messier, du fait qu'il y a pas d'appui formel comme tel, il y a tu une raison ou c'est simplement parce que c'est pas passé déjà dans un ordre du jour, dans une réunion de votre organisation?

**PAR M. SYLVAIN MERCIER:**

2820 En fait, c'est prévu à l'horaire pour le 30 mai.

Mais dans les orientations stratégiques de l'ATR de Duplessis, de 2002 à 2004, c'est déjà priorisé, c'est jugé comme important; en fait, c'est pas priorisé mais jugé comme important.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2825 Très bien. On vous remercie.

2830 Merci beaucoup à vous tous, merci monsieur Gariépy, je pense que c'était utile pour l'éclairage de la Commission, c'est utile aussi pour l'éclairage régional dans le vaste débat, d'autant plus que ça apparaît totalement compatible, en plus, c'est important.

2835 Un dernier point à éclaircir, toujours dans cette question-là d'intégration des projets, on entend parler de projet régional depuis le début, même les rencontres préparatoires, ce serait le moment de comprendre qu'est-ce qui en est.

Je m'interroge simplement de savoir si je m'adresse à l'ATR, si je m'adresse à la MRC.

2840 Qu'en est-il du projet régional de parc dans la région, est-ce que ça va dans le sens, en appui au projet du ministère de l'Environnement ou c'est un autre projet qui serait complètement à part. C'est qui l'heureux gagnant pour fournir l'information sur le projet de parc régional?

2845 Est-ce que l'ATR est en mesure de nous donner une réponse sur ce point-là, monsieur Messier? Vous devinez que je vais aller dans la salle pour la suite.

**PAR M. JEAN-PHILIPPE MESSIER:**

2850 Oui, au niveau du parc régional, effectivement, on est évidemment au courant qu'il y a un projet de parc régional de la part des MRC et un parc innu de la part du Conseil de bande. C'est pour ça qu'on s'est adjoint du partenariat de ces organismes-là et qu'ils siègent d'ailleurs sur le comité, tout comme Patrimoine Manicouagan qui soutient le projet de la TransQuébec-Labrador, siège également sur le comité.

2855 Donc c'est notre façon, si on veut, d'établir une espèce de projet parapluie par celui de la réserve de biosphère Manicouagan-monts Groulx qui essaierait d'encadrer ou d'encourager une orientation commune de tous ces projets-là.

Donc ces projets-là sont effectivement recevables.

2860 Ce qu'il faut comprendre, c'est un statut de réserve de la biosphère, ça se superpose aux autres usages en cours, donc c'est un peu la position de l'ATR, d'encadrer si on veut, de stimuler le développement harmonieux de tous ces usagers-là dans le même sens.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2865 C'est assez clair, cette question-là d'ouverture, et puis on l'a vu aussi avec monsieur Gariépy tantôt, en termes d'au-delà de la nécessité d'avoir une certaine forme de protection, vous abordez le parc innu éventuel, la question a été abordée tantôt, j'y reviendrai pas, je pense que la position était assez claire.

2870 Mais je m'adresse à la MRC, monsieur Blais, est-ce que vous êtes en mesure de nous indiquer qu'est-ce qui en est avec l'autre projet régional, c'est-à-dire celui dont vous êtes, au niveau de votre organisation s'entend, le promoteur?

2875 **PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Bonjour monsieur le Président.

2880 Comme on l'a dit tout à l'heure, effectivement, la MRC Manicouagan, de concert avec les MRC Caniapiscau et de Sept-Rivières, avait, il y a quelques années, lorsqu'on a fait la réflexion que je vous ai parlé tout à l'heure au niveau du PSAR préliminaire, on avait identifié les monts Groulx comme étant un secteur intéressant au niveau du développement, et on avait regardé les possibilités, à l'époque, qu'on nous offrait, au niveau du cadre légal, de pouvoir apporter une protection particulière à ce secteur-là du territoire.

2885 Le parc régional, au sens du Code municipal du Québec, nous offrait une possibilité intéressante, parce que l'intention des trois (3) MRC, c'était de protéger ce territoire-là et d'en permettre un développement organisé.

2890 D'ailleurs, on avait à l'époque demandé à monsieur Michel Denis, qui travaillait je crois à une compagnie qui s'appelait Explora-Nord ou quelque chose comme ça, c'est ça, on me confirme que c'est ça, on encourageait à ce moment-là monsieur Michel Denis financièrement, sur bien d'autres aspects, à faire le développement de sentiers pour permettre l'accès aux monts Groulx.

2895 Et on lui avait demandé de nous préparer une espèce de projet où est-ce qu'on pourrait voir un certain zonage à l'intérieur de ça. Et puis il nous a fait un travail très très préliminaire, où est-ce qu'on disait, bon bien, telle partie devait être réservée aux traîneaux à chiens, telle partie éventuellement de la motoneige, telle autre partie quelques sentiers, là pas de sentier du tout.  
2900 Enfin, il nous avait préparé une espèce de projet d'ensemble.

Et ce qu'on voulait faire, c'était d'arriver, éventuellement, à créer une aire ou un parc de protection dans lequel, après examen des potentiels, on aurait pu examiner la possibilité de faire un développement.

2905 C'est dans ce sens-là qu'on voulait faire un parc régional au sens du Code municipal. L'idée, cependant, elle a été un peu tassée parce qu'il y a des problèmes au niveau du contrôle des accès, de l'éloignement, etc., et ça nous mettait peut-être en difficulté pour la gestion de ça ne relevant que des MRC.

2910 Alors quand on a entendu parler du projet que le ministère était en train de préparer pour les aires protégées, alors on s'est mis un peu en retrait, on a attendu. On va dans ce sens-là, on va exactement dans ce sens-là, et on pense qu'effectivement, le projet présenté pourrait rencontrer des objectifs qu'on s'était fixés.

2915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'était la deuxième et la troisième questions que je voulais vous poser.

2920 Donc on doit comprendre que pour l'instant, avec les réserves que vous émettiez tantôt, les projets du ministère sont des projets qui pourraient se substituer à l'idée, au concept de parc régional qui reliait vos trois (3) MRC?

2925 **PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Tout à fait.

2930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

Et puis dans ce sens-là, toutes les attentes que vous entendez exprimer dans les orientations à venir, celles auxquelles vous référiez tantôt, deviennent celles que vous avez en fonction des projets de parc du ministère?

2935 **PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Oui.

2940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bertrand.

**PAR M. PIERRE BERTRAND:**

2945 Si vous me permettez un élément de réflexion de notre part, ce qu'on connaît du statut des parcs régionaux, par rapport à la proposition ici de réserve, c'est qu'on ne peut légalement interdire l'exploitation forestière, énergétique et minière dans un parc régional. C'est une différence importante.

2950 On leur donne, avec la proposition du ministère, un statut légal, tout en permettant les activités récréotouristiques qui sont recherchées dans un parc régional.

C'est un peu le lien, là.

2955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais je ne cherchais pas nécessairement la compatibilité d'un projet par rapport à l'autre. Il est bien entendu que, je dirais, les statuts de conservation que vous présentez sont très différents de ceux d'un parc régional.

2960 Ce que je demandais, c'était le projet, le concept qui était en jeu au niveau des MRC, si on pouvait considérer qu'il était substitué par votre proposition.

2965 Et je continuerais ma dernière question en disant: ou sinon, est-ce que la ou les MRC entendent développer un nouveau concept de projet de parc régional, dans leur mesure, dans le cadre de leur exercice légal, mais qui pourrait être autour, dans le secteur, se joindre aux réserves de biodiversité, aux réserves écologiques, dans le cadre de réserve évidemment de la biosphère.

2970 Monsieur Blais, est-ce que c'est possible?

**PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

2975 C'est sûrement un élément qui va mériter réflexion mais je dirais que pour l'instant, au niveau du Conseil de la MRC, ce qu'on a discuté, c'était surtout la portion des monts Groulx telle qu'identifiée au niveau du projet présenté par le ministère de l'Environnement.

On a également regardé la possibilité d'un autre projet de parc, le parc boréal, mais situé dans la municipalité de la ville de Baie-Comeau, tout à fait loin, là, et encore là, c'est un concept

2980 qui a été mis un peu de côté parce que lorsqu'on analyse au niveau de la réglementation la  
façon, le processus de mise en place de ces parcs régionaux là, pour des MRC, en tout cas pour  
nous ici en région, on considère que c'est assez complexe et ça nécessite des réflexions  
beaucoup plus poussées avant de s'engager dans ce genre de projet là.

2985 Alors c'est pour ça que lorsqu'on a su que ce projet-là arrivait, on était intéressé de voir  
jusqu'où ça irait et si ça rencontre les objectifs qu'on s'est fixés, qui permet du développement,  
donc l'accès à ces parties-là, au niveau du zonage, qui nous semble être intéressant dans les  
propositions qui sont faites.

2990 À ce moment-là, nous, on verrait pas nécessairement la nécessité de faire une zone  
supplémentaire de parc régional.

On pense que tout ça pourrait assez bien s'amalgamer ensemble pour arriver aux  
objectifs qu'on vise. Mais c'est une réflexion que le Conseil doit poursuivre, au niveau de la  
2995 MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est très bien.

3000 Pour permettre cette réflexion-là de continuer en dehors des audiences, on va prendre  
une pause, c'est-à-dire qu'on va suspendre les travaux jusqu'à sept heures (7 h), en remerciant  
de votre collaboration les participants qui étaient en attente également, en vous rappelant que  
ceux qui sont inscrits, on va commencer par ceux qui étaient déjà inscrits, pour poursuivre à sept  
3005 heures (7 h).

En vous remerciant infiniment, on recommence à sept heures (7 h).

3010 Et un point final, encore une fois pour les internautes qui nous écoutent, on vous invite,  
s'il vous plaît, à remplir le questionnaire, c'est important pour nous, pour savoir quelle est la  
qualité de l'expérience que vous vivez présentement. Merci beaucoup.

---

3015 SÉANCE AJOURNÉE AU 13 MAI 2003 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

---

3020 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment  
d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.